CATALOGUE No 97-641 VOL VIII (8-1) MAY 1970 MAI 75¢

c·3

1966 CENSUS OF CANADA
RECENSEMENT DU CANADA 1966

DBS-BFS
JUN 1 1970
LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE

Service Trades

INTRODUCTION AND GENERAL REVIEW

Commerces de services

INTRODUCTION ET REVUE GÉNÉRALE

Published by authority of the Minister of Industry, Trade and Commerce
DOMINION BUREAU OF STATISTICS
The contents of this document may be used freely but DBS should be credited when republishing all or any part of it.

Publication autorisée par le ministre de l'Industrie et du Commerce
BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE
Le présent document peut être reproduit en toute liberté pourvu qu'on indique qu'il émane du B.F.S.

INTRODUCTION

This is the fifth comprehensive Census of Merchandising and Service Businesses taken in Canada and the first on a quinquennial basis. All known businesses within the scope of the census were surveyed although less detail was requested than for the 1961 Census.

The census covers all retail, wholesale and service businesses, with the following general exceptions: retail trade excludes non-store trade such as direct selling by mail (but not catalogue sales of department stores) and door-to-door, as well as retailing carried on as a minor activity by other businesses such as manufacturing, contractors, service establishments, etc.; services exclude those relating to education, health and welfare, most professions, finance, transportation, government, and trade and labour organizations. The census is conducted as a mail survey and is based on the list of all businesses prepared in June 1966 by census enumerators; this is augmented by a list of new business registrants for unemployment insurance in the last half of the year and by checking trade association publications and various other lists.

Coverage changes

One of the basic functions of this census is to measure consumer spending in the service sector of the economy. In the past some segments of the service industry, the non-profit organizations, were not covered by the census even though they were in direct competition with commercial businesses and absorbed a considerable portion of the consumer expenditure. In order to give a more complete measure of this expenditure flow, in this census, non-profit organizations were included with commercial enterprises of the same kind-of-business classification, e.g., golf courses. The inclusion of these units resulted, in some instances, in a loss of comparability with 1961 and, in some cases, accounted for substantial increases in the numbers and the revenues reported. Other factors which significantly improved the data in 1966 relative to 1961, were a better list of service enterprises which served as the basis for the 1966 survey and improved survey techniques that made more accurate classification of a business possible.

Definitions

Statistics on merchandising and service businesses are presented under two concepts "Location" and "Establishment". Location statistics show every separate place of business in its own classification, while establishment statistics comprise the accounting entity based on its major activity. For example, a firm operating a wholesale and a retail hardware business from two separate locations would be classified in its entirety as a wholesale hardware establishment if the wholesale operations predominated; for location statistics, however, the retail store would be classed as and included with retail trade, the wholesale location with wholesale trade. A business location may be within the scope of the census, but the establishment of which the location is a part may not be within scope.

Outline maps of counties and subdivisions of each province and of metropolitan and major urban areas may be obtained by ordering Census Bulletin 1–16, Catalogue No. 92-616. Maps showing census tracts of metropolitan areas are included in the Census Tracts Series.

(Concluded on inside back cover)

Nous avons réuni dans le présent volume les résultats du cinquième recensement complet des entreprises qui s'occupent de commerce et de services, recensement qui est en même temps le premier recensement quinquennal de cette nature effectué au Canada. Toutes les entreprises connues qui entraient dans le champ du recensement ont été recensées, bien qu'on ait demandé moins de détails que pour le recensement de 1961.

Le recensement embrasse tous les établissements de vente au détail, de vente en gros et de service, à certaines exceptions près: la vente au détail ne comprend pas le commerce qui se fait hors du magasin comme la vente directe par la poste (mais bien les ventes par catalogue des grands magasins) et le porte à porte, non plus que la vente au détail effectuée à titre d'activité secondaire par les industries manufacturières, les entrepreneurs de construction, les établissements de service, etc.; les services ne comprennent pas l'enseignement, les services de la santé ni les services sociaux, ni la plupart des professions libérales, les finances, le transport, l'administration publique, ni les organismes syndicaux ou ouvriers. Le recensement se fait par la poste et utilise la liste des entreprises commerciales dressée en juin 1966 par les agents recenseurs; on ajoute à cette liste les nouvelles entreprises enregistrées par les Bureaux d'assurance-chômage dans la seconde moitié de l'année. On puise également dans les listes publiées par les associations de commerçants et par d'autres organismes.

Modifications apportées à la couverture

Un des rôles fondamentaux de ce recensement est de mesurer les dépenses à la consommation intéressant le secteur économique des services. Dans le passé, certaines branches de l'industrie des services, à savoir les organismes sans but lucratif, n'étaient pas couvertes par le recensement même si elles faisaient directement concurrence aux entreprises commerciales et absorbaient une partie importante des dépenses à la consommation. Lors du recensement de 1966 on a inclus les organismes sans but lucratif dans les entreprises commerciales exploitant le même genre de commerce, e.g., les terrains de golf, afin de donner une évaluation plus complète de ces dépenses. Dans certains cas l'introduction de ces nouvelles unités a eu pour effet de rendre impossible la comparaison avec 1961, ou encore d'entraîner une augmentation considérable des chiffres et des montants de recettes déclarés. Parmi les autres facteurs qui ont contribué à une amélioration sensible des données de 1966 par rapport à 1961, signalons l'emploi d'une liste plus complète des entreprises de service pour le dénombrement de 1966, et de techniques d'enquête perfectionnées permettant une classification plus exacte des commerces.

Définitions

La statistique des établissements de commerce et de service est présentée sous un double point de vue: celui du "Local d'affaires" et celui de l'"Etablissement". La statistique des locaux d'affaires situe chaque maison de commerce dans sa propre catégorie, tandis que la statistique des établissements tient compte du siège de la comptabilité et le classe suivant l'activité principale. Ainsi, par exemple, une firme qui exploite un site de quincaillerie en gros à tel endroit et un commerce de quincaillerie en détail ailleurs est classée comme établissement de quincaillerie en gros si le commerce de gros prédomine; au point de vue, toutefois, des locaux d'affaires, le magasin de détail est classé comme commerce de détail et compris dans cette catégorie, le magasin de gros étant classé dans la catégorie des commerces de gros. Un local d'affaires peut être compris dans le cadre du recensement, sans que l'établissement dont il dépend y soit nécessairement.

On peut se procurer des cartes de contours des comtés et subdivisions de chaque province ainsi que des zones métropolitaines et grandes agglomérations urbaines en commandant le bulletin de recensement 1–16, numéro de catalogue 92-616. Les cartes indiquant les secteurs de recensement des zones métropolitaines sont comprises dans les rapports de la Série des secteurs de recensement.

(Fin à l'intérieur de la couverture arrière)

BMIS
6759521

TABLE OF CONTENTS

Section	Page
1. Scope and coverage, methods and procedures	3
2. Kind-of-business descriptions	11
3. Copy of basic reporting form	27
4. Summary tabular data	32

Service Trades

Location Statistics

Catalogue

97-642 Canada, provinces and cities, by kind of business

97-643 Counties or census divisions, cities and towns

97-644 Metropolitan areas by census tracts

97-645 Size of business

Establishment Statistics

97-647 General statistics

TABLE DES MATIÈRES

Section	Page
1. Champs d'enquête, couverture, méthodes et procédés	3
2. Description du genre d'activité	11
3. Specimen du questionnaire de base	27
4. Tableaux récapitulatifs	32

Commerces de services

Statistiques des locaux d'affaires

Catalogue

97-642 Canada, provinces et cités, par genre de commerce

97-643 Comtés ou divisions de recensement, cités et villes

97-644 Zones métropolitaines par secteur de recensement

97-645 Taille du commerce

Statistique des établissements

97-647 Statistique générale

SECTION 1

SCOPE AND COVERAGE, METHODS AND PROCEDURES

Planning the census

The final decision and approval to conduct a quinquennial census of merchandising and service establishments was made at a relatively late date as regards planning and testing. The need for a census benchmark at more frequent intervals than once in ten years had been apparent for many years and the request for a census outlined a streamlined census—full coverage of all businesses but minimum data to be solicited; this suggested outline was carried out. No new source of lists of all types and kinds of business was available so that plans were made once again to use census enumerators to list all retail, wholesale and service businesses. The enumerator does not collect the required data for several reasons: (1) The information to be compiled was to cover the census year and since the business year was not yet closed when the enumerator called, he could not possibly collect it. (2) The information is considered most confidential by the businessman who would generally not give it to an enumerator, a local person. (3) The operator could not readily get all of the information; his books are handled by a private accountant, they were not yet closed, etc. The list of business firms provided by the enumerator formed the basis for a mail survey begun in 1967 to cover the business year 1966.

A form for enumerator listing was designed to show name and address of the business, the head office or other mailing address if required, a check-off as to wholesale, retail or service, a brief description of the business, a check question as to whether English or French forms would be required, the number of locations under the same ownership and the number of full-time and part-time persons who were required to operate the business.

Unlike retail businesses, which received either a short form or a long form depending on their size, all service businesses received only one form, similar to the retail "short" form. In all areas, retail, wholesale and service, multiple unit firms also received a special form on which to list minimum data for each separate place of business. In all, there were three retail and two service questionnaires, each in French and English. Two separate forms were used in the whole-

SECTION 1

CHAMPS D'ENQUÊTE, COUVERTURE, MÉTHODES ET PROCÉDÉS

Planification du recensement

Au point de vue de la planification et des essais, la décision de procéder à un recensement quinquennal des établissements de commerce et de service a été prise et approuvée assez tardivement. Le besoin de données de base obtenues au moyen de recensements espacés de moins de dix ans s'était fait sentir depuis quelques années, et la demande d'autorisation de procéder à un recensement en 1966 proposait un recensement simplifié—comportant la couverture de toutes les entreprises, mais ne demandant qu'un minimum de renseignements; c'est cette proposition qui fut adoptée. Comme on ne disposait d'aucune nouvelle source permettant de dresser la liste des établissements en cause, on eut, une fois encore, recours à des agents recenseurs pour dénombrer tous les établissements du commerce de gros, du commerce de détail et des services. Plusieurs raisons empêchent l'enquêteur de collecter lui-même les renseignements nécessaires. 1) Étant donné que les renseignements doivent porter sur l'année du recensement, et que l'exercice comptable n'est pas encore clos au moment où l'agent recenseur prend contact avec les entreprises, il ne peut pas en assurer la collecte. 2) Les sociétés considèrent que ce genre de renseignements est de nature extrêmement confidentielle, et elles sont rarement disposées à les révéler à un agent recenseur habitant la région. 3) L'exploitant peut ne pas avoir à sa disposition tous les renseignements, soit parce que sa comptabilité est confiée à un comptable indépendant, ou que ses livres ne sont pas encore clos, etc. Ce sont donc les listes des entreprises commerciales établies par les recenseurs qui ont servi de base à l'enquête par voie postale, commencée en 1967 pour l'exercice 1966.

On a établi une liste type à l'usage des recenseurs qui devaient y porter le nom et l'adresse des entreprises, leur siège social ou, le cas échéant, toute autre adresse postale, et cocher des cases précisant s'il s'agissait de commerce de gros, de détail, ou de prestations de service et s'il y avait lieu de fournir les questionnaires en anglais ou en français, donner une description succincte de l'objet social, le nombre d'établissements situés en divers lieux et appartenant au même propriétaire, ainsi que le nombre de personnes à plein temps et à temps partiel nécessaires à l'exploitation de l'entreprise.

Contrairement au commerce de détail, où on avait recours soit à un questionnaire abrégé, soit à un questionnaire détaillé, suivant la taille des entreprises, tous les prestataires de services reçurent le même imprimé, comparable au questionnaire abrégé utilisé pour le commerce de détail. Dans tous les domaines, c'est-à-dire, dans le commerce de gros, dans le commerce de détail et chez les prestataires de services, les entreprises à succursales multiples ont reçu, en plus, un questionnaire spécial où elles

sale area with one for larger firms containing extra data on the number of employees by months.

Since the questions asked were basic and extra items were not permitted, little discussion with users took place. The questionnaires were reviewed with trade associations whose contribution to the completion of the census in discussing classifications, wording of questions and communication with their members re completion of census reports was invaluable.

The quantities of each form were estimated and printing of 4-part continuous forms was completed well in advance of the mailing time schedule. Plans were laid for mechanizing the mailing program to a maximum degree.

Editing the enumeration

As the listings of businesses were received after June 1, 1966, they were checked in by District and Enumeration Area and then edited. This editing consisted of cancelling or crossing out businesses obviously out of scope, i.e., manufacturers, farmers, nursing homes, professional businesses (doctors, dentists, etc.), contractors, etc. The in-scope listings were then coded as well as possible by the information provided by the enumerator. The main point was to indicate the questionnaire to be sent which was most appropriate to the business. Based on the number of outlets operated, a separate code was used to facilitate a sort-out of single-unit enumerations v.s. multiples. From this code, multiples were brought together by name and an advanced list requested of all known chains, head office mailing was ensured; branch locations were not surveyed separately. Names and addresses were scrutinized for legibility, proper postal address and special mailing requirements and corrected where necessary.

When all listings had been received, they were sorted in order by Census District and Enumeration Area. Following a prepared list, all localities were coded and then within each, when complete, the enumerated businesses were serially numbered.

devaient porter un minimum de renseignements pour chacun de leurs locaux d'affaires. En tout, on s'est servi de trois questionnaires pour le commerce de détail, et de deux pour les services, chaque questionnaire étant disponible en français et en anglais. Pour le commerce de gros, on a utilisé deux questionnaires distincts, dont l'un s'appliquait aux entreprises plus importantes et contenait des renseignements supplémentaires quant au nombre de salariés par mois.

Du fait que l'on ne posait que des questions essentielles, sans possibilité de questions supplémentaires, il y eut peu de discussions. Les questionnaires avaient été revus en collaboration avec les associations commerciales, qui ont puissamment contribué à la réussite du recensement par la discussion de la classification et de la rédaction des questions, et par la liaison qu'elles ont établie avec leurs membres en ce qui concerne le renvoi des questionnaires.

Après avoir évalué combien il faudrait d'exemplaires de chacun des questionnaires, on a imprimé des liasses continues de quatre exemplaires, bien avant la date prévue pour l'envoi. On s'est attaché à automatiser l'expédition des formules le plus possible.

Contrôle des fiches des recenseurs

Au fur et à mesure que les listes d'entreprises nous parvenaient après le 1er juin 1966, nous procédions à la vérification de leur arrivée par district de recensement et par secteur de dénombrement, puis à leur contrôle. Ce contrôle consistait à éliminer ou à rayer toute entreprise qui sortait manifestement du champ du recensement, comme les entreprises manufacturières, les exploitations agricoles, les maisons de repos, les cabinets des membres de professions libérales (médecins, dentistes, etc.) les entrepreneurs du bâtiment, etc. Pour les établissements situés dans le champ du recensement, nous procédions au chiffrement le plus exact possible, à partir des renseignements fournis par les recenseurs. Il s'agissait avant tout de déterminer quel questionnaire conviendrait le mieux à chaque entreprise. A partir du nombre de magasins exploités, on a établi un code permettant de séparer les entreprises comportant un seul établissement et celles à établissements multiples. A partir de ce code, on a regroupé les succursales par raison sociale et demandé à toutes les chaînes de magasins multiples connues de fournir d'avance une liste à jour. Les questionnaires furent envoyés à chaque siège central, sans que l'on recense séparément les succursales situées en divers lieux. On examina avec soin chaque nom et chaque adresse, pour s'assurer que les indications étaient lisibles et que l'adresse postale et les conditions d'envoi correspondaient bien aux exigences.

Dès réception, toutes les listes furent triées par district de recensement et secteur de dénombrement et classées par ordre géographique. A partir d'une liste que l'on avait établie, on chiffra chaque lieu géographique, puis on attribua à chacun des établissements énumérés un numéro de série.

The locality coding system was as follows: Toronto City was coded 5-54-15, 5 for province of Ontario (numbered from 0 for Newfoundland to 9 for British Columbia) 54 for York County (counties arranged alphabetically in a province and numbered from 01) and 15 for locality within York County (all incorporated places of 1,000 population or more within the county were listed alphabetically and numbered, this being the order of publication). Within a county or census division the locality code 99 was used for all rural, unincorporated places and any incorporated place under 1,000 population, except that code 98 was used for the unincorporated urban fringe of metropolitan cities and code 97 for urban fringes of other major urban cities. These locality codes permit aggregation of data by individual cities and towns, by major urban areas, counties and provinces.

Mailing program

After numbering, the name, address and other coded data were key punched, sorted by questionnaire and code which seggregated all indicated multiple ownership units for special mailing to head office. Questionnaires were printed in four parts and the large run of independent or single unit businesses were addressed, in four parts, decollated (carbon discarded, second and third request separated for future use, but kept in numerical order by file number) and bursted, all mechanically. The double form (original and file copy) were mechanically folded, inserted in window envelopes and held in mail bags (by province) until January 1967 for mailing. By code, all single questionnaires for special mailing were processed, but held separate for hand-addressing of outgoing envelope to accountant or other person who would complete the form. All mail was dispatched; postal returns for seasonal places were held until June for re-mailing. Special form letters were designed to trace postal returns marked "moved", "out of business", etc., much contact being made with the neighbouring enumerated business. With enumeration in June and mailing in January - March of the next year, many changes had taken place. New owners or operators returned mail addressed to the former owner without opening it or indicating such change of ownership. If street addresses were available, the questionnaire with appropriate from letter was returned to the "present occupant". A mail program of this magnitude, some 300,000 firms, has numerous unexpected problems.

Le code géographique était le suivant; la ville de Toronto portait le numéro 5-54-15, où 5 représente la province de l'Ontario (la numérotation des provinces allant de 0 pour Terre-Neuve à 9 pour la Colombie-Britannique), 54 représente le comté de York (les comtés étaient classés alphabétiquement dans chaque province et numérotés à partir de 01) et 15 représente la localité à l'intérieur du comté de York (toutes les localités constituées de 1,000 habitants ou plus furent classées alphabétiquement à l'intérieur de chaque comté, et numérotées, et c'est dans cet ordre que s'est effectué la publication). Dans chaque comté, ou division de recensement, le numéro 99 sert à désigner les localités rurales non constituées et les localités constituées ayant une population inférieure à 1,000 habitant, le numéro 98, les banlieues urbaines non constituées des métropoles, et le numéro 97, les banlieues urbaines des autres grandes villes. L'utilisation de ce code permet de grouper les renseignements par villes, par grandes régions urbaines, par comtés et par provinces.

Programme des envois

Après chiffrement, on a perforé les noms, adresses et autres renseignements chiffrés, puis procédé au tri par questionnaire et par numéro pour éliminer les magasins multiples, où il fallait que les questionnaires soit adressé à un siège central. Les questionnaires furent imprimés en quatre exemplaires réunis en liasse. La plupart en reçut l'adresse des entreprises indépendantes ou uniques sur les quatre exemplaires, puis passa par la désenliasseuse (qui sépare le papier carbone et les exemplaires n° 2 et 3, que l'on conserve dans leur ordre de classement numérique en vue de rappels éventuels) et le rupteur. Les deux autres exemplaires (c'est-à-dire, l'original et une copie destinée au classement) furent pliés à la machine, insérés dans une enveloppe à fenêtre et conservé dans des sacs postaux (par province) pour être expédié en janvier 1967. Grâce à un code, on sépara les questionnaires particuliers devant faire l'objet d'un envoi spécial et sur lesquels on inscrivit manuellement l'adresse du comptable ou de la personne devant se charger de faire la déclaration. Tout le courrier fut expédié. Les questionnaires retournés par la poste du fait que les établissements en question ne fonctionnaient qu'en saison furent conservés et renvoyés en juin. On avait prévu des formules spéciales pour régler le cas des envois retournés par la poste avec l'indication "déménagé" ou "a cessé son activité", etc., en s'adressant fréquemment aux autres établissements du voisinage inscrits sur nos listes. Entre le dénombrement au mois de juin et l'envoi des questionnaires au mois de janvier ou mars de l'année suivante il s'était produit bien des changements. Des nouveaux propriétaires ou exploitants nous retournaient le courrier à leur prédécesseur sans l'avoir ouvert ou sans nous faire savoir qu'il y avait eu changement de propriétaire. Chaque fois que l'adresse exacte était connue le questionnaire accompagné d'une formule appropriée était renvoyée à l'occupant actuel. Un programme d'envois de cette importance, c'est-à-dire, comportant quelques 300,000 entreprises, ne peut manquer de poser de nombreux problèmes inattendus.

The mailing of appropriate forms to multiple firms was handled differently. Special multiple listing forms designed to accommodate each location or the firm, together with a basic questionnaire for the firm, were sent to head offices with special reporting instructions.

Approximately one month from the original mailing, the returned forms were matched with the "second request" file of forms, for the purpose of destroying the second and third request. The remaining second request forms were then used as the first follow-up. Subsequently, the "third request" set of forms was used as a second follow-up. This program saved typing or hand addressing the numerically large first and second follow-up. For the remaining and smaller follow-ups, form letters were used. The fifth follow-up took the form of a special request with another questionnaire sent to the Dominion Bureau of Statistics Regional Offices for field collection. Resources restricted this more intensive follow-up to large delinquent firms and to smaller firms within easy reach of the Regional Office. Other delinquents at this stage were sent a form letter containing a minimum request. Finally, the remainder, mostly small businesses, had to be estimated using compiled averages of good returns by size (persons engaged) – trade – province cells, etc. By this means, principal statistics (sales or receipts, employment, payroll, inventory, and accounts receivable at year-end) were coded and tabulation made for all known wholesale, retail and service businesses.

Coverage and quality of the enumeration

Census enumerators list businesses for the Census of Merchandising and Service Establishments as an added task to their more onerous work of collecting data on population, housing, agriculture, etc. As such they miss certain businesses for one reason or another. In office buildings, particularly, out of scope professional offices are interspersed with agents and brokers, possibly on upper floors; enumerators are paid by name listed, and after checking two floors, with no reward, they will, in some cases, leave the building without locating or listing the "in scope" firms. Again, many wholesale businesses have the appearance of manufacturing plants which are not to be enumerated, and after several calls made in vain, the tendency is to pass by the next such building which might well be a proper "in scope"

L'envoi des questionnaires aux sociétés à succursales multiples fut traité différemment. On envoya à leur siège central un questionnaire multiple spécial, prévu pour pouvoir contenir les renseignements concernant tous les locaux d'affaires, en plus d'un questionnaire de base pour la société, et accompagné d'instructions particulières quant à la façon de remplir la déclaration.

Environ un mois après la date du premier envoi, on compara les déclarations parvenues avec le fichier des premiers rappels, afin d'éliminer les premiers et seconds rappels devenus inutiles. Les premiers rappels qui restaient alors au fichier furent utilisés comme prévus. Par la suite on procéda de même pour les questionnaires destinés au second rappel. Par ce procédé, on a économisé le travail à la machine ou à la main qu'aurait nécessité l'inscription d'adresses pour le nombre élevé de premiers et de seconds rappels. Pour les rappels suivants, moins nombreux, on utilisa des imprimés. Le cinquième rappel était une demande spéciale, accompagnée de l'envoi d'un questionnaire au service régional du Bureau fédéral de la statistique, qui devait en assurer la collecte sur place. Les moyens à notre disposition nous ont obligés à limiter ce genre d'intervention aux sociétés importantes et aux petits établissements facilement accessibles à partir des bureaux régionaux. Pour d'autres cas de non-réponse à ce stade, on a procédé à l'envoi d'un imprimé réclamant un minimum de renseignements. Pour le reste, enfin, qui se composait principalement de petites entreprises, il fallut procéder à des estimations, sur la base de moyennes calculées à partir de questionnaires remplis et groupés suivant la taille (nombre de personnes dans l'exploitation), le genre de commerce, la province, etc. De cette façon, les principaux renseignements statistiques (c'est-à-dire, les ventes ou les recettes, l'effectif, la rémunération, les stocks, et les comptes à recevoir en fin d'année) ont pu être chiffrés et réunis en tableaux pour toutes les entreprises connues du commerce de gros, du commerce de détail et des services.

Couverture et qualité de dénombrement

Pour les recenseurs, la tâche d'établir une liste des entreprises pour les besoins du recensement des établissements de commerce et de service venant s'ajouter à toutes celles, bien plus absorbantes, qui leur incombent pour la collecte de renseignements sur la population, le logement, l'agriculture, etc. a entraîné l'omission d'un certain nombre d'entreprises, et ce pour diverses raisons. Dans tel édifice abritant des bureaux, en particulier, on trouve des bureaux de divers membres de professions libérales (qui ne sont pas compris dans le champ de l'enquête) alternant avec ceux de représentants ou de courtiers – parfois aux étages supérieurs. Après avoir vérifié deux étages sans aucun succès, le recenseur, qui est rémunéré au nombre de noms dont il fournit la liste, peut décider de quitter l'édifice sans avoir trouvé ni porté sur sa liste telle entreprise à laquelle

wholesale warehouse. To check the enumeration, many other available lists are matched with it. Trade associations' membership lists, provincial lists where available (hotels, theatres, motels and other tourist accommodation under provincial regulations) trade directories, telephone classified sections, etc., are all used in one way or another to improve the "coverage" of the census; these new names are added to the enumeration and surveyed. While this adds greatly to the work, there are two fundamental requirements to such a mail survey:

1. Obtain, by any means, a complete and accurate list of what or who is to be surveyed.

2. Obtain a completed report from each name on the list.

If these requisites can be met, the rest is a routine but exacting task, i.e., proper classification, editing, coding, tabulating and compiling the information.

The enumeration is a listing as at June of the Census year. The purpose of the Census of Merchandising and Service Establishments is to measure the business activity for the entire year. The enumeration obviously does not include businesses opened before but closed by June, nor businesses opened after the enumeration date. This problem is aggravated by changes of ownerships, where the respondents do not complete a full year's report; form letters are generally used to determine previous owners and months in business by each. The owner for the missing part of the year is surveyed and the two part-years added to make a complete 12-month report for the particular location. Multiple firms reported all business for the year including new outlets opened after June 1, and outlets closed early in the year. New registrants in business during the last half of the year were obtained from the Unemployment Insurance Commission and these were surveyed for business carried on up to December 31, 1966.

le recensement s'appliquerait. D'autre part, bien des commerces de gros présentent toutes les apparences d'une usine de fabrication, qu'il n'y a pas lieu de recenser et après plusieurs tentatives infructueuses le recenseur peut avoir tendance à ne pas s'arrêter au prochain établissement de même apparence, qui pourrait bien, cette fois-là, être un entrepôt de gros relevant du recensement. Afin de vérifier le denombrement, on compare les listes obtenues à d'autres listes dont on peut disposer. Les listes d'adhérents des organisations professionnelles, les listes provinciales, énumérant les hôtels, salles de spectacle, motels et autres centres d'hébergement de touristes règlementés par les provinces chaque fois qu'on en dispose, les annuaires professionnels, la partie analytique des annuaires téléphoniques, etc.: tous ces moyens sont employés d'une façon ou d'une autre afin d'améliorer la "couverture" du recensement. Chaque nouveau nom est ajouté à la liste, et fait l'objet d'enquête. Bien que ce procédé entraîne un surcroît de travail, il se justifie car il répond à deux conditions essentielles d'une enquête par la poste, à savoir:

1. Il faut obtenir, par tous les moyens, une liste complète et exacte de toutes les unités devant être recensées.

2. Il faut obtenir, pour chacun des noms qui apparaît sur la liste, une déclaration remplie.

Une fois que ces conditions ont pu être réunies, le reste, c'est-à-dire, le classement, le contrôle, le chiffrement, la tabulation et l'établissement des statistiques d'une manière convenable ne constituent plus qu'un travail de routine, certes, mais très astreignant.

Le dénombrement fournit une liste arrêtée au mois de juin de l'année de recensement. Le recensement des établissements de commerce et de service a pour but de mesurer l'activité commerciale de l'année toute entière. Bien entendu, tout établissement qui se serait créé puis aurait cessé son activité avant juin, ainsi que les établissements qui se sont créées après la date du dénombrement ne figurent pas sur les listes. Les changements de propriétaire compliquent encore le problème car les déclarations ne portent pas sur l'année complète. On a généralement recours à des imprimés spéciaux pour déterminer qui étaient les propriétaires précédents, et pour savoir pendant combien de mois chacun d'eux a exploité l'affaire. On fait remplir un questionnaire au propriétaire à qui appartenait l'établissement pendant l'autre partie de l'année, et on additionne les deux exercices partiels de façon à obtenir une déclaration qui englobe les 12 mois d'exploitation. Les sociétés à établissements multiples ont déclaré toutes les affaires de l'année, y compris celles des magasins ouverts après le 1er juin et des magasins fermés avant cette date. Pour les établissements nouvellement créés au cours de la seconde moitié de l'année, on a eu recours aux renseignements de la commission d'assurance chômage et on a recensé toutes les activités de ces établissements jusqu'au 31 décembre 1966.

Editing and coding of returns

With a minimum of information collected the editing and coding was less extensive than formerly. The basic problems of incomplete forms, incorrect entries etc. continued, requiring form letter correspondence to obtain adequate data. Coding included form of organization, number of units operated under the same ownership and the principal statistical items of working proprietors, employment, payroll, sales and receipts from services, inventory and accounts receivable at year end, with dollar entries coded to the nearest hundred. The kind-of-business coding presented major problems; a list of kinds of business was provided on the back of the questionnaire but many returns contained more than one check-off.

Contrôle et chiffrement des déclarations

Comme les renseignements collectés se limitaient à un minimum, les opérations de dépouillement et de chiffrement s'en sont trouvées réduites. Les difficultés de base, c'est-à-dire, la question des déclarations incomplètes, des renseignements inexacts, etc., n'en n'ont pas moins subsisté et exigé l'envoi d'imprimés spéciaux pour obtenir les renseignements convenables. Le chiffrement a porté sur la forme juridique, le nombre d'établissements exploités par les mêmes propriétaires, et sur les principaux renseignements statistiques concernant les propriétaires actifs, l'effectif, la rémunération, les ventes et le produit des services, les stocks et les comptes à recevoir en fin d'année, avec indication des montants arrondis à la centaine de dollars. Pour le chiffrement du genre du service, il s'est posé un problème majeur. En effet, le questionnaire comportait à son verse une liste des différents genres de service, mais pour un grand nombre de déclarations, les intéressés avaient coché plusieurs lignes.

Computer programming

Completed returns, edited and coded, were key punched; one card contained all of the data from this "streamlined" census. As a significant group of returns was punched (30,000 to 40,000), they were transferred to tape. Before this occurred, the tabulation schedule had been finalized and programs written to produce the required tabular data. The first completed group of returns was used as test-run material for various editing programs and tabulation programs.

Key punching and card-to-tape operations progressed in lots with the result that the 93,791 service outlets were finally contained on several original tapes. As one group was completed, editing programs were run and the file up-dated for corrections. A variety of programs was required just to complete the record of each file; i.e. the expanded record of each file contained codes applied by computer indicating sales size of the business, employment size, a city code both corporate and metropolitan, a census tract code for each file in metropolitan areas, etc. Editing programs identified and rejected many editing and key punching errors. Finally all corrected tapes were merged and the data, classified by type, size and province, were used to estimate a feed-in of delinquent firms, whose kind of business, type and employment size were known. The merger of this last tape with the one which was used to produce it constituted the service universe ready for tabulation programs.

Programmation de l'ordinateur

Après contrôle et chiffrement des déclarations les renseignements ont été perforés sur des cartes. Une seule carte contenait tous les renseignements du recensement "simplifié". Dès que l'on avait perforé un nombre important de cartes (30,000 à 40,000 déclarations), on les transférait sur bande. D'avance, on avait mis au point le plan de tabulation, et rédigé les programmes destinés à produire les diverses données des tableaux. C'est le premier groupe de déclarations traitées qui servit aux essais des divers programmes de contrôle et de tabulation.

La perforation des cartes et le transfert carte-bande se firent par tranches de sorte que les renseignements pour les 93,791 prestataires de services se trouvèrent en fin de compte répartis sur plusieurs bandes originales. Dès qu'une tranche était traitée, on passait au programme de contrôle et on mettait le fichier à jour pour tenir compte des rectifications. Il fallait un grand nombre de programmes rien que pour l'enregistrement de chacun des fichiers; ainsi, l'enregistrement de chacun des fichiers comportait l'affectation par l'ordinateur de numéros de code indiquant le volume des ventes de l'entreprise, le groupe de taille de l'effectif, la localité suivant qu'il s'agissait d'une ville ou d'une zone métropolitaine, le secteur de recensement pour chaque fichier à l'intérieur d'une zone métropolitaine, etc. Les programmes de contrôle permettaient de repérer et d'éliminer un grand nombre d'erreurs de contrôle et de perforation. En fin de compte, on fusionna toutes les bandes rectifiées, et on utilisa les données, classées par type, groupe de taille et province, pour l'estimation des chiffres imputés aux firmes pour lesquelles on n'avait pas de déclaration mais dont on connaissait le genre d'entreprise, le type et l'importance des effectifs. La fusion de cette dernière bande avec la première devait constituer l'univers des services prêt pour la mise en tableaux.

Tabulation

Similar to 1961, statistics were produced under two concepts – locations and establishments. Locations represent each separate place of business; the establishment is the accounting entity capable of providing more detailed financial data such as purchases, gross margins, etc.; for the purpose of the 1966 Census, multiple location firms were asked to provide data on accounts receivable and revenue from other sources. Provincial summaries of these data together with the principal statistics items of employment, payroll, revenue and inventories constituted the establishment. A single outlet operation was both a location and an establishment. Proper identification of single outlets and outlets of multiple firms permitted tabulations as required.

The first tabulations were at the service location level and for the smallest geographic area coded, i.e. each separate outlet in its place. For each location the principal items of proprietors, employees, payroll, sales and inventory at year end were available. This permitted a check, in detail, with previous censuses. After the first analysis these data were tabulated in various ways for maximum usefulness. Tabulations were made for Canada, each province and each city area over 30,000 population by detailed kinds of business; totals were compiled by counties or census divisions and each locality of 1,000 population or more; various compilations were made by outlet size measurements – employment size, annual receipts volume categories, by number of units operated under the same ownership, etc.; other tabulations provided totals by form of organization; the separate census bulletins are described on the back of this bulletin.

Establishment statistics differ from location statistics in various ways. A large chain organization is counted as one establishment in Ontario, for example, as compared to 80 outlets in location statistics. Outlet locations exclude head office and warehouse employees, payroll and inventory while the establishment includes them. In some instances a number of service outlets will be included in locations statistics while the establishment will be wholesale or manufacturing and as such entirely excluded from service establishment statistics.

Tabulation

Comme en 1961, deux notions présidaient à la production de statistiques, c'est-à-dire, le "local d'affaires" et "l'établissement". Le local d'affaires représente chacun des points distincts d'exploitation; l'établissement est l'unité comptable en mesure de fournir des données financières plus détaillées concernant, par exemple, les achats, les marges brutes, etc. Pour les besoins du présent recensement, on avait demandé aux sociétés à succursales multiples de déclarer, en plus, les comptes à recevoir et les revenus provenant d'autres sources. La somme par province de ces données, ajoutée aux principaux renseignements statistiques sur l'emploi, les rémunérations, les revenus et les stocks constituait l'établissement. La prestation de services assurée par un point d'exploitation unique constituait à la fois un local d'affaires et un établissement. Par l'identification convenable des points d'exploitation uniques et des succursales multiples, on pouvait produire les tabulations nécessaires.

Les premières tabulations se situaient au niveau du local d'affaires des prestataires de services, c'est-à-dire que chaque point d'expédition y figurait à sa place. Pour chaque point d'exploitation, on disposait des principales indications concernant les propriétaires, les effectifs, la rémunération, les ventes et les stocks en fin d'année. Cela permit de faire des vérifications détaillées avec les recensements antérieurs. A la suite de cette analyse, on procéda à diverses tabulations des données destinées à rendre le plus de services possibles. On fit des tabulations pour l'ensemble du Canada, pour chaque province et pour chaque agglomération urbaine de plus de 30,000 habitants par genre d'activité on calcula des totaux par comté, par division de recensement, et pour chaque localité de 1,000 habitants ou plus; on effectua diverses présentations sur la base de la taille des points d'exploitation, de l'importance des effectifs, des groupes d'importance des recettes annuelles du nombre de succursales exploitées par les mêmes propriétaires, etc.; d'autres tabulations indiquaient les totaux par forme juridique. Les divers bulletins du recensement sont mentionnés à la dernière page de couverture de la brochure.

Les statistiques qui portent sur les établissements diffèrent de diverses manières de celles des locaux d'affaires. En Ontario par exemple, une entreprise importante à succursales multiples compte pour un seul établissement, alors que la statistique par local d'affaires donne 80 points d'exploitation. Les renseignements par local d'affaires excluent le personnel du siège central et des entrepôts, ainsi que les rémunérations et les stocks qui s'y rapportent, alors que ces renseignements sont compris dans les statistiques par établissement. Dans certains cas, des points d'exploitation assurant la prestation de services sont inclus dans la statistique par local d'affaires, alors que l'établissement, qui entre dans la catégorie du commerce de gros ou celle de l'industrie manufacturière est, à ce titre, totalement exclu de la statistique des établissements prestataires de services.

Publication

Census results for 1966 are published by means of a series of separate bulletins which can be contained in a ring binder. This method permits release of data as produced rather than withholding all tabular information pending the preparation of a bound volume. Some preliminary releases were made of basic data.

Publication

Les résultats du recensement pour 1966 sont présentés sous forme de fascicules distincts du format d'un classeur à anneaux. Ce procédé permet de publier les données au fur et à mesure de leur production, sans attendre que tous les tableaux soient terminés pour les publier en un volume relié. Certaines données de base ont fait l'objet de publications préliminaires.

SECTION 2

KIND-OF-BUSINESS DESCRIPTIONS

For purposes of the Census of Service Trades, each business location was assigned to a specific kind-of-business classification. This was based upon the description of the business as given on the census return and by the proportion of the various services provided when this information was supplied. For the 1966 Census, all business locations were classified into six major groups. The kind-of-business groups were as follows:

Amusement and recreation group

Business services group

Personal services group

Repair services group

Hotel, tourist camp and restaurant group

Miscellaneous services group

Each of these groups consisted of a number of different kinds-of-business classifications.

While the description of most kinds of businesses are similar to those of previous censuses, the shifting of certain trades to and from the retail and wholesale fields as well as movements between the groups have resulted in some changes in composition of kind-of-business groups.

Previously, in the 1961 Census, motion picture booking agencies and theatrical ticket agencies of the Amusement and Recreation Group had been broken out as separate kind-of-business classifications; in the 1966 Census these two classifications were not considered large enough to publish separately and therefore were incorporated in the classification "Other theatrical services". Also, bicycle rentals, other commercial sports operators, amusement concessions, and rental libraries were included in the classification "Miscellaneous amusement and recreation services, n.e.c.".

The Business Services Group was only slightly changed from 1961 to 1966, this change being the inclusion of news syndicates in "Other business services, n.e.c.", since the former did not warrant separate publication.

Several changes were made to the Personal Services Group in 1966. Hairdressing in the home was included as part of "Beauty salons". Dry cleaning plants engaged primarily in wholesale or industrial cleaning, and industrial laundries were included as part of "Dry cleaning and dyeing plants with laundry (except rug cleaning)". Diaper

SECTION 2

DESCRIPTION DU GENRE D'ACTIVITÉ

Pour le recensement des services chaque local d'affaires a été classé dans une catégorie distincte d'après le genre d'activité, selon la description qui en était donnée dans les déclarations et selon la proportion prise par chacun des divers services, chaque fois que ce renseignement était fourni. Dans le classement adopté pour le recensement de 1966, les locaux d'affaires ont été répartis entre les six principaux groupes d'activité suivants:

Groupes des services récréatifs et de divertissement

Groupe des services commerciaux

Groupe des services personnels

Groupe des services de réparation

Groupe de l'hôtellerie, des camps pour touristes et de la restauration

Groupe des services divers.

Chacun de ces groupes était subdivisé en plusieurs activités suivant le genre.

Bien que la description de la plupart des activités corresponde dans la plupart des cas à celle des recensements antérieurs, certaines activités ont été reclassées des services au commerce de détail ou de gros, et inversement, ou ont changé de groupe, ce qui a entraîné une modification de la composition des groupes d'activités.

Auparavant, à l'occasion du recensement de 1961, les agences cinématographiques et les agences de théatre, classées dans le groupe des services récréatifs et de divertissement, étaient considérées comme genre d'activité distinct. En 1966, ces activités n'ont pas été jugés suffisamment importantes pour motiver leur publication distincte, et on les a regroupées sous la dénomination "Autres services du spectacle". En outre, on a regroupé le "louage de bicyclettes", les "autres agences commerciales du sport", les "concessions de parcs d'amusement" et les "bibliothèques payantes" sous la dénomination "Services récréatifs et de divertissement divers, non repris ailleurs".

Le groupe des services commerciaux a subi peu de changements entre 1961 et 1966, sauf que les agences d'information dont le groupement à part ne se justifiait plus, ont été incorporées à la catégorie "Autres services commerciaux non repris ailleurs".

Le groupe des services personnels a subi quelques modifications en 1966. Les "coiffeuses à domicile" ont été regroupées avec les "instituts de beauté". Les "établissements de nettoyage à sec, principalement commerciaux (services de gros ou industriels)" ainsi que les "buanderies industrielles", ont été incorporées à la catégorie "net-

services with and without power laundry were amalgamated to form one classification simply called "Diaper service". The same procedure followed for dressmakers and dressmakers in the home; the resultant classification was "Dressmakers".

In the Repair Services Group, blacksmiths and general repair shops, and horseshoeing shops were discontinued as separate classifications; a new classification, "Welding shops", was specified in the tabulation.

A number of changes was made in 1966 to the Hotel, Tourist Camp and Restaurant Group. In the 1966 Census, motels, motels with service station, and motels with retail stores were all included under one classification "Motels". The same procedure was followed in the cases of tourist courts, cabins, etc., tourist courts, cabins, etc. with service station, and tourist courts, cabins, etc. with retail stores; all were included in one classification called "Tourist courts, cabins, etc.".

The name of the classification for fish and chip shops was changed to "Take-out food shops", with a resultant change in the description of the category. Also, eating places with motel and/or cabins, and eating places with alcoholic beverages with motel and/or cabins, were included in the classification "Eating places".

For 1966, the Undertaking and Funeral Services Group, which was a major group in 1961, was not published separately as a group, but, rather, only the classification "Funeral directors" was published as a part of the Miscellaneous Services Group. "Funeral directing and furniture stores" is now included as part of the classification "Funeral directors".

Amusement and Recreation Group

The main group as a whole

This group is composed of establishments primarily engaged in providing amusement, entertainment or recreational facilities on payment of a fee or admission charge. Enterprises conducted by educational, religious, charitable or fraternal or other non-profit organizations are not to be included, except in the case of halls used for regular exhibition of motion pictures. These operations are included under "Halls used for motion picture exhibition". Golf clubs, tennis clubs and other clubs conducted on a membership basis but operating for profit are included; only municipally owned are excluded.

toyage à sec et teinturerie industriels avec blanchisserie (sauf nettoyage de tapis)". Les "services de couches, avec buanderie mécanique" et les "services de couches sans buanderie mécanique", ont été fusionnés sous la dénomination "Service de couches". On a eu recours à la même méthode pour regrouper les "maisons de couture" et "les couturières à la maison" sous la dénomination "couture".

Dans le groupe des services de réparation, les "forges et boutiques de réparations générales" et "les maréchaleries" ne font plus l'objet d'un classement distinct; la nomenclature comporte désormais une nouvelle catégorie, dénommée "ateliers de soudure".

En 1966, le groupe de l'hôtellerie, des camps pour touristes et de la restauration a subi un certain nombre de modifications. Pour le recensement de 1966, les motels comportant une station-service et les motels comportant un magasin de vente au détail ont été inclus tous deux dans la catégorie "motels". La même méthode a été appliquée en ce qui concerne les "Quartiers, cabines, etc. pour touristes avec poste d'essence" ou "avec magasins de détail", regroupés tous deux sous la dénomination "cabines et logis pour touristes".

La dénomination de la catégorie des friteries a été modifiée et s'appellera désormais "Vente de repas à emporter". Cette nouvelle désignation a nécessité une modification à la description de cette catégorie. De la même manière, les restaurants avec motel et (ou) cabines et les restaurants avec boissons alcooliques et (ou) cabines ont été regroupés sous la dénomination "Restauration".

Pour l'année 1966, le groupe des pompes funèbres et funérailles, qui constituait un groupe principal en 1961, a été supprimé en tant que groupe et remplacé par l'activité "Pompes funèbres" du groupe des services divers. Les pompes funèbres comprennent maintenant l'ancienne activité "directeurs de funérailles et marchands de meubles".

Groupes des services récréatifs et de divertissement

Le groupe dans son ensemble

Le présent groupe se compose d'entreprises qui s'occupent surtout de procurer, moyennant une cotisation ou un prix d'entrée, des services d'amusement, de divertissement ou de récréation. Les entreprises dirigées par des organismes d'éducation, religieux, de charité ou sociaux et autres à but non lucratif n'entrent pas dans cette catégorie, sauf dans le cas des salles où l'on présente régulièrement des films. Ces dernières sont classées sous la rubrique "Salles utilisées pour la projection cinématographique". Le groupe comprend tout club de golf, de tennis et autre, réservé à des adhérents mais dont l'exploitation donne lieu à des bénéfices; seuls les services de ce genre appartenant aux municipalités sont exclus.

Regular theatres

All theatres showing motion pictures whether or not vaudeville presentations are provided. Halls used for motion picture exhibition, but which are not regular theatres, are not classified here but in the special class "Halls used for motion picture exhibition". Outdoor theatres (Drive-ins) should also be classified in the special category provided.

Halls used for motion picture exhibition

Halls operated by community, fraternal or religious organizations which are used regularly for motion picture exhibitions. They are equipped, usually with 16 mm. projectors. Halls used by itinerant exhibitors are not included in this classification.

Outdoor motion picture theatres

Theatres engaged in outdoor exhibition of motion pictures, commonly known as "drive-in" or open-air theatres.

Legitimate theatres, auditoriums and music halls

Theatres and other establishments engaged mainly in presenting stage productions or other entertainment.

Theatrical producers, road companies, etc.

Establishments or persons sponsoring, but not operating their own theatres or halls, such as opera companies, concert organizations, road companies, stock companies, ballet companies, etc.

Bands, orchestras and entertainers

Dance bands, dance orchestras and entertainers for private dances, radio or television operating on a fee basis. Symphony orchestras are included with "Theatrical producers, etc." above.

Film exchanges

Establishments engaged in the rental of films to motion picture theatres and commercial exhibitors. Revenue is derived from rental of films and also from the sale of advertising material.

Theatrical booking agencies

Establishments primarily engaged in booking engagements for entertainment other than motion pictures such as orchestras, artists, road shows, etc.

Motion picture production

Establishments primarily engaged in the production of motion pictures.

Cinémas ordinaires

Tout cinéma donnant des projections cinématographiques accompagnées ou non d'attractions. Les salles utilisées pour la projection cinématographique mais qui ne sont pas des cinémas ordinaires n'entrent pas dans cette catégorie; on doit les classer sous la rubrique "Salles utilisées pour la projection cinématographique". Les cinémas de plein air (ciné-parcs) doivent également être classés séparément.

Salles utilisées pour la projection cinématographique

Toute salle exploitée par un groupe social, une amicale ou un organisme religieux et utilisée régulièrement pour la projection de films. Les salles de cette catégorie sont généralement pourvues de projecteurs de 16 mm. Les salles utilisées pour le cinéma ambulant n'entrent pas dans cette catégorie.

Cinémas en plein air

Cinémas assurant la projection de films en plein air, généralement connus sous la désignation "ciné-parcs".

Théatres, salles de concert et salles de spectacle

Théatres et autres établissements assurant principalement des représentations théatrales et autres spectacles.

Producteurs de spectacles, de tournées théatrales, etc.

Établissements ou personnes qui, sans exploiter leur propre théatre ou salle, s'en servent pour leurs spectacles, comme troupes d'opéra, sociétés de concerts, troupes ambulantes, troupes à demeure, corps de ballet, etc.

Formations, orchestres et artistes

Formations et orchestres de danse et artistes engagés pour des bals privés ou pour la radio ou la télévision et rémunérés au cachet. Les orchestres symphoniques font partie de la catégorie "Producteurs de spectacles, etc." ci-dessus.

Distributeurs de films

Établissements s'occupant de la location de films à des salles de cinémas et à des exploitants commerciaux de salles de projection. Leurs revenus proviennent de la location de films aussi bien que de la vente de matériel publicitaire.

Organisation de spectacles de théatre

Établissements s'occupant principalement d'organiser des engagements pour des spectacles autres que le cinéma, tels que des orchestres, artistes, revues itinérantes, etc.

Production cinématographique

Établissements s'occupant principalement de production de films cinématographiques.

Motion picture laboratories

Firms primarily engaged in processing and reproducing motion picture film.

Other theatrical services

Motion picture booking agencies, theatrical ticket agencies, etc.

Billiard parlours

All establishments engaged in providing facilities for billiards or pool. Sales of tobacco and refreshments may be made in minor quantities or other services such as barbering may be provided but must be subsidiary to billiard or pool receipts.

Bowling alleys

Establishments primarily engaged in the operation of bowling alleys, with or without refreshments.

Bowling and billiards

Establishments operating both bowling alleys and a billiard parlour in the same premises.

Dancehalls, studios and schools

Public dance halls operated on a commercial basis as amusement enterprises. Include dance studios and schools which also provide facilities for dancing to persons not registered as pupils but dance schools for children or professionals are not included in the Census of Merchandising. Night clubs in which the sale of meals or beverages forms the chief source of revenue are included in another category.

Athletic clubs, arenas, stadiums and grounds

Operators or promoters of professional and semi-professional baseball, football, hockey clubs or of boxing, wrestling and other athletic events. Stadiums and fields are included if the operators are engaged in the promotion of the sports events. The rental of stadiums or fields to sports promoters and clubs is not included in the Census of Merchandising.

Bathing beaches and swimming pools

Commercial enterprises engaged in the operation of bathing beaches or swimming pools. Municipal beaches or pools are not included in the Census of Merchandising.

Boat and canoe rentals

Establishments primarily engaged in renting canoes and other small boats. Commercial oper-

Laboratoires cinématographiques

Entreprises s'occupant principalement de tirage et de reproduction de films.

Autres services de théatre

Agences cinématographiques, agences de théatre, etc.

Salles de billard

Toutes entreprises aménagées pour le jeu de billard. On peut y vendre du tabac et des rafraîchissements, mais sur une moindre échelle, de même qu'on peut offrir des services de coiffure pour hommes etc., mais comme activité secondaire seulement.

Salles de quilles

Entreprises s'occupant essentiellement de l'exploitation de jeux de quilles, avec ou sans vente de rafraîchissements.

Salles de quilles et billard

Entreprises exploitant à la fois des jeux de quilles et des jeux de billard sous le même toit.

Salles, studios et écoles de danse

Salles de danse exploitées commercialement comme entreprise d'amusement. Le groupe comprend aussi les studios et les écoles de danse qui fournissent des locaux pour la danse à des personnes non inscrites comme élèves. Toutefois, les écoles de danse pour enfants ou pour professionnels ne relèvent pas du recensement du commerce. Les boîtes de nuit dont la principale source de revenus est la vente de repas ou de boissons sont inclus dans une autre catégorie.

Clubs, arenas stades et terrains d'athlétisme

Exploitants ou organisateurs de sports professionnels ou semi-professionnels comme le baseball, le football, le hockey, la boxe, la lutte et autres manifestations sportives, ou athlétiques. Les stades et les terrains seront compris dans le groupe si les exploitants organisent des manifestations sportives. La location de stades ou de terrains aux organisateurs et aux clubs sportifs ne relève pas du recensement du commerce.

Plages et piscine

Entreprises commerciales exploitant des plages ou des piscines. Les plages et piscines municipales ne relèvent pas du recensement du commerce.

Location de bateaux et de canots

Entreprises s'occupant surtout de la location de canots et d'autres petites embarcations. Les exploi-

ators of power boats, etc., (those who provide the operator as well as the boat) are not included in this category.

Golf courses

Golf courses open to the public on a fee basis and membership clubs operated for profit. Municipally owned and operated courses are not included in the Census of Merchandising.

Race track operation

Race tracks engaged in the promotion of horse racing and harness racing.

Riding academies

Operators of riding academies or schools including rental of saddle horses.

Skating rinks, ice

Operators of ice skating rinks open to the public. Rinks which are used for amateur hockey and curling as well as public skating are included here. Stadiums where other events as well as hockey are promoted are not included here but under "Athletic clubs, arenas, stadiums and grounds" above. Municipal rinks are not included.

Skating rinks, roller

Roller skating rinks open to the public.

Amusement parks

Amusement parks which may or may not charge an admission fee. The revenue of such parks is derived from admissions and/or from the operation of amusement devices, such as rides and games and refreshment stands. Government or municipally operated parks are not included. Amusement devices operated independently on a concession basis are not included here but in the classification "Miscellaneous amusement and recreation services (n.e.c.)".

Coin-operated amusement device services

Establishments primarily engaged in the operation, servicing and repair of coin-operated amusement devices such as juke boxes, pinball machines, mechanical games, and similar types of amusement devices.

Coin-operated machine rental and repair

Establishments primarily engaged in renting and repairing coin-operated machines. If the firm

tants commerciaux d'embarcations à moteur, etc., (ceux qui fournissent le pilote et l'embarcation) ne sont pas compris.

Terrains de golf

Terrains de golf accessibles au public moyennant un prix d'entrée et terrains appartenant à des sociétés et réservés à leurs adhérents, mais dont l'exploitation donne lieu à des bénéfices. Les terrains appartenant aux municipalités et exploités par ces dernières n'entrent pas dans le cadre de l'enquête sur le commerce.

Hippodromes

Pistes de course qui servent aux courses de chevaux montés ou attelés.

Manèges

Exploitants de manèges ou d'écoles d'équitation louant également des chevaux de selle.

Patinoires (glace)

Comprend tous les exploitants de patinoires à glace ouvertes au public, de même que les exploitants de patinoires pour le hockey amateur, le curling et le patinage. Les stades où l'on présente d'autres spectacles sportifs en plus du hockey n'entrent pas dans la présente rubrique. On les classera plus haut à "Clubs, arénas, stades et terrains d'athlétisme". Ne comprend pas les patinoires municipales.

Patinoires (patins à roulettes)

Salles de patinage à roulettes ouvertes au public.

Parcs d'attractions

Parcs d'attractions qui exigent ou non un prix d'entrée. Le revenu de ces parcs provient du prix d'entrée et (ou) de l'exploitation d'attractions, comme les manèges, les jeux et les kiosques de rafraîchissements. Les parcs exploités par une administration publique ou une municipalité n'entrent pas dans cette rubrique. Les attractions exploitées indépendamment comme concessions sont classés sous la rubrique "services récréatifs et de divertissement divers, non repris ailleurs".

Appareils à sous

Établissements s'occupant surtout de l'exploitation d'appareils à sous, comme les sélectrophones *(juke box)*, les billards électriques, les jeux mécaniques et autres du genre.

Location et réparation d'appareils à sous

Établissements s'occupant surtout de la location et la réparation de machines à sous. Si l'entreprise

operates (and takes revenue from) amusement machines, it should be classified under amusement services.

Miscellaenous amusement and recreation services (n.e.c.)

Amusement and recreation services which do not fall into any of the specialty classes provided such as carnivals, amusement concessions, circuses, wax works, bicycle rentals.

exploite (et tire un revenu) des machines à sous on doit la classer sous la rubrique précédente.

Services récréatifs et divertissement (n.c.a.)

Services d'amusement et de récréation, tels que fêtes foraines, concessions de parcs d'attractions, cirques, musées de cire, location de bicyclettes, qui n'entrent dans aucune des catégories spécialisées.

Business Services Group

The main group as a whole

This group includes all establishments primarily engaged in providing services (except transportation) to businesses rather than to the general public.

Advertising agencies

Establishments primarily engaged in placing advertising with various types of media such as publications, radio, television, etc., on a commission or fee basis. Receipts reported represent commissions or fees received by the agencies and not the volume of advertising placed.

Outdoor display and billboard advertising

Establishments primarily engaged in the construction, preparation, erection and maintenance of displays and billboards of all kinds, including painted and electric spectacular displays on panels, bulletins and frames, and rental of space thereon. Included also are firms placing advertising in street cars, buses, etc. Firms which manufacture neon signs or other sign materials are not included in the Census of Merchandising.

Sign painting shops

Establishments primarily engaged in making signs or show cards to order; window lettering, store front signs, truck lettering, theatre signs, gold leaf work, etc.

Window display service

Establishments primarily engaged in dressing shop window with display merchandise or advertising material.

Other advertising services

Establishments engaged in advertising services for which no separate classification is pro-

Groupe des services commerciaux

Le groupe dans son ensemble

Ce groupe comprend tous les établissements s'occupant principalement de la prestation de services (transports exceptés) à des entreprises commerciales plutôt qu'au grand public.

Agences de publicité

Établissements qui se chargent principalement de diffuser des annonces publicitaires au moyen de supports variés, tels que la radio, la télévision, etc., moyennant une commission ou des honoraires. Les recettes déclarées représentent le montant des commissions ou des honoraires reçus par les agences et non le volume net des affaires publicitaires traitées.

Affichage en plein air et panneaux-réclame

Établissements qui se chargent principalement de la construction, de la conception, de la mise en place et de l'entretien d'affiches et de panneaux-réclame de toute sorte, ce qui comprend l'affichage publicitaire réalisé à la peinture ou utilisant des éclairages électriques sur des panneaux et tableaux d'affichage, ainsi que la location d'emplacements. Comprend également les entreprises qui placent de la publicité dans les tramways, les autobus, etc. Les firmes qui fabriquent des enseignes au néon ou d'autres articles pour enseignes ne sont pas comprises dans le recensement du commerce.

Ateliers de peinture d'enseignes

Établissements se spécialisant dans la fabrication d'enseignes ou de pancartes sur commande, le lettrage de vitrines, d'enseignes de magasins, de camions, d'enseignes de cinémas, la dorure à la feuille, etc.

Étalagistes

Établissements se spécialisant dans l'étalage de marchandises à exposer ou de matériel publicitaire dans des devantures de magasin.

Autres services de publicité

Établissements s'occupant de publicité et qui n'entrent dans aucune catégorie particulière, comme

vided such as advertising research, handbill advertising, direct mail advertising; aerial advertising; publishers, radio and television representatives; transcription services, commercial artists, copy writers, novelty advertising, distribution of samples, etc.

Chartered and certified accountants

Establishments primarily engaged in providing auditing and accounting services and headed by one or several accountants who are members of a professional accounting organization.

Other accounting and bookkeeping service

Establishments primarily engaged in the provision of auditing, accounting or bookkeeping services not designated as members of a professional organization.

Addressing, duplicating, blueprinting, photostating, mailing and typing services

Establishments engaged in mimeographing, addressing, typing, mailing, compiling and selling mailing lists, photostating, blueprinting, etc. Include also public stenographers who maintain an office.

Credit agencies

Firms primarily engaged in reporting credit ratings of persons or firms. Firms engaged in publishing are included only if they do not do their own printing. Receipts reported represent fees received for services rendered.

Personnel suppliers

Establishments primarily engaged in providing employment service. Government employment agencies are not included in the Census of Merchandising.

Other business services n.e.s.

Establishments engaged in providing services to business for which no special classification is provided. Examples of some of these services are: Armoured car service, business and statistical research, designing service, telephone answering service, actuarial consultants, adjustment and appraisal, interior decorating consulting, customs brokers, management consulting service, consulting economists and economic intelligence services, personnel management consultants, actuarial consultants, consulting economists, etc.

recherche en matière de publicité, distribution de prospectus, publicité par correspondance, publicité aérienne, représentants d'éditeurs, de postes de radio et de télévision, services de transcription, artistes commerciaux, rédacteurs d'annonces publicitaires, annonceurs de nouveautés, distributeurs d'échantillons, etc.

Experts-comptables et comptables agréés

Établissements s'occupant principalement de fournir des services de vérification et de comptabilité sous la direction d'un ou de plusieurs comptables affiliés à une association professionnelle de comptables.

Autres services de comptabilité ou de tenue de livres

Établissements s'occupant principalement de fournir des services de vérification, de comptabilité ou tenue de livres, mais qui ne sont pas affiliés à une association professionnelle.

Services d'adresses, d'autocopie, de tirage de plans, de photocopie, d'expédition postale et de dactylographie

Établissements s'occupant de polycopie, d'adressographie, de dactylographie, de distribution postale, de la compilation et de la vente de listes postales, de photocopie, de tirage de plans etc. La rubrique comprend aussi les sténographes publiques qui tiennent un bureau.

Agences de renseignements financiers

Établissements, s'occupant principalement de fournir des renseignements sur la solvabilité de personnes ou d'entreprises. Celles qui s'occupent de publication ne sont incluses que si elles confient leurs travaux d'impression à des tiers. Les recettes sont celles qu'elles reçoivent pour services rendus.

Bureaux de placement

Entreprises s'occupant surtout de fournir des services de placement. Les services de placement de l'administration publique ne sont pas compris dans le recensement du commerce.

Autres services commerciaux (n.d.a.)

Établissements prestataires de services au commerce et qui ne font pas l'objet d'une rubrique spéciale. Voici des exemples de ces services: Service de voitures blindées, recherche commerciale et statistique, bureaux de dessin, service des abonnés absents, actuaires-conseils, agents d'évaluation et de réclamations, décorateurs-conseils, agents en douanes, conseillers en gestion, conseillers en économie, conseillers en gestion de personnel.

Personal Services Group

The main group as a whole

This major group includes establishments primarily engaged in providing services for the individual or his apparel.

Barber shops

Barber shops which do not operate in conjunction with a beauty salon. Barber shops operated as concessions in hotels, stores, etc., are included. Shoe shining, hat cleaning, billiards, magazine sales, etc., may be carried on as a subsidiary line but receipts from barbering must form at least 50 per cent of the total receipts. Barber colleges are included provided a charge is made for services rendered by the students to the public.

Barber and beauty salon combined

Establishments which combine men's barbering with ladies' hairdressing, etc.

Beauty salons

Establishments primarily engaged in providing beauty service such as hairdressing, manicuring, facials, etc. Schools for instructing operators are included provided a charge is made for services rendered by students to the public. Beauty parlours operated in the home are also included.

Dry cleaning and dyeing plants with laundry (except rug cleaning)

Plants primarily engaged in cleaning and/or dyeing apparel and household fabrics by means of solvents other than water. Commercial firms dyeing fabrics for the textile industry are not included in the Census of Merchandising. Branches or pick-up offices operated by plants are shown separately in the following group.

Dry cleaning and dyeing plants without laundry

Same as above.

Pick-up offices operated by dry cleaning plants

Branch offices operated by plants at locations other than plants for the convenience of customers. This classification does not include distributors or agents operating independently of a plant. These are assigned to a special class "Distributors or agents for dry cleaners".

Groupe des services personnels

Le groupe dans son ensemble

Ce groupe comprend les établissements qui fournissent principalement aux particuliers des services touchant leur personne ou leur vêtements.

Salons de coiffure (barbier)

Salons de coiffure pour hommes sans institut de beauté. Comprend les salons de coiffure exploités sous forme de concession à l'intérieur d'un hôtel, d'un autre magasin, etc. Peuvent comporter le cirage de chaussures, le nettoyage de chapeaux, des tables de billard, la vente de périodiques, etc., à titre d'activités secondaires, mais les recettes provenant de la coiffure doivent constituer au moins 50 p. 100 du total. Comprend les écoles de coiffure, dans la mesure où elles perçoivent une rétribution pour les services fournis au public par leurs élèves.

Salons de coiffure pour hommes avec institut de beauté

Établissements se chargeant à la fois de coiffure pour hommes et pour dames, etc.

Instituts de beauté

Établissements spécialisés dans les soins esthétiques tels que coiffure, service de manicure, soins du visage, etc. Comprend également les écoles qui forment du personnel dans ces spécialités, pourvu qu'elles perçoivent une rétribution pour les services fournis au public par leurs élèves. Inclut également les salons d'esthéticiennes à domicile.

Usines de nettoyage à sec et, de teinture avec blanchisserie (sauf nettoyage de tapis)

Usines spécialisées dans le nettoyage à sec ou la teinture de vêtements et de tissus pour la famille, par un procédé autre que le lavage à l'eau. Les entreprises commerciales qui se chargent de teindre des tissus qui leur sont confiés par l'industrie textile n'entrent pas dans le cadre du recensement du commerce. Les succursales ou dépôts exploités par les usines en cause sont classés dans la catégorie suivante.

Usines de nettoyage à sec et de teinture sans blanchisserie

Même caractéristiques que ci-dessus.

Dépôts exploités par des usines de nettoyage à sec

Succursales des usines situées ailleurs qu'à l'usine même, pour la commodité des clients. Cette catégorie n'inclut ni les distributeurs ni les agents de teintureries dont l'exploitation ne dépend pas d'une usine, et que l'on trouvera sous la dénomination "Distributeurs et agents de nettoyeurs à sec".

Distributors or agents for dry cleaners

Establishments operated independently of a plant who have their cleaning done by another firm. These establishments may be known as "cleaners" but they do not operate a plant. Valet shops and pressing and repairing shops which do hand cleaning and pressing on the premises are assigned to the following classification "Valet service, pressing and repair shops".

Rug cleaning and repairing plants

Plants primarily engaged in rug cleaning or in rug cleaning and repairing. Firms principally engaged in selling rugs are classified as retail establishments and those principally engaged in repairing as "Other repair shops".

Self-service dry cleaners

Coin-operated automatic dry cleaning establishments primarily engaged in renting cleaning equipment on their premises for the use of the public.

Hand laundries

Establishments primarily engaged in hand washing and/or finishing and distribution of laundry work. Some power driven machinery may be used but not of the industrial type. Includes hand laundries operated by persons of Chinese origin.

Laundries, power, with cleaning and dyeing

Establishments primarily engaged in operating mechanical laundries with steam or other power and doing some dry cleaning and, possibly, dyeing. Sales offices or pick-up offices apart from plants are not classified here but in another group. Sales shown for this classification include only those made directly from plants.

Laundries, power, without cleaning and dyeing

Same as preceding group except that these firms do no cleaning or dyeing.

Branch or pick-up offices operated by power laundries

Branch sales or pick-up offices operated by power laundries.

Linen supply service with power laundry

Establishments primarily engaged in supplying uniforms, aprons, tablecloths, towels, etc. to

Distributeurs et agents de nettoyeurs à sec

Établissements exploités indépendamment de toute usine et confiant le nettoyage à une autre entreprise. Bien qu'on les appelle souvent nettoyeurs à sec, ces magasins n'exploitent aucun atelier. Les magasins qui se chargent de remettre des vêtements en état, de les réparer, ou qui en assurent le nettoyage à la main ou le repassage sur place, sont classés dans la catégorie "Remise en état, repassage et réparation de vêtement" ci-dessous.

Nettoyage et réparation de tapis

Ateliers se chargeant plus particulièrement du nettoyage, ou du nettoyage et de la réparation de tapis. Les entreprises qui se chargent davantage de vente de tapis sont classées comme commerces de détail, et ceux qui se chargent davantage de réparation sont classées dans la catégorie "Autres réparations".

Nettoyage à sec en libre-service

Établissements qui se chargent plus particulièrement de mettre à la disposition du public, dans leurs locaux et contre paiement, des machines automatiques de nettoyage à sec.

Blanchisserie manuelle

Établissements qui se chargent plus particulièrement du lavage à la main, ou du finissage et de la distribution de lessive. Utilisent parfois certaines machines, qui ne doivent cependant pas être de type industriel. Comprend la blanchisserie manuelle assurée par des personnes d'origine chinoise.

Blanchisserie mécanisée, comportant nettoyage et teinture

Établissements qui se chargent plus particulièrement d'exploiter des blanchisseries équipées de machines fonctionnant à la vapeur ou autrement, et qui effectuent une certaine quantité de travaux de nettoyage, et éventuellement de teinture. Les succursales et dépôts situés en dehors d'une usine sont classés ailleurs. Les ventes qui figurent dans cette catégorie ne représentent que le chiffre réalisé à l'usine même.

Blanchisserie mécanisée, sans nettoyage ni teinture

Mêmes caractéristiques que la catégorie précédente, sauf que ces entreprises ne s'occupent ni de nettoyage ni de teinture.

Succursales et dépôts exploités par des blanchisseries mécanisées

Succursales de vente ou comptoirs de dépôt exploités par des blanchisseries mécanisées.

Services de lingerie avec blanchisserie mécanique

Établissements se chargeant principalement de donner en location des tenues, tabliers, nappes, ser-

business establishments or institutions such as barbers, dentists, hospitals, restaurants, offices, etc., and which do their own laundry work.

viettes, etc. à des établissements commerciaux et autres tels que coiffeurs, dentistes, hôpitaux, restaurants, bureaux, etc. et qui en assurent le blanchissage eux-mêmes.

Linen supply service without power laundry

The same as the preceding group but establishments classified to this group do not operate their own power laundry but have the laundry work done by another firm.

Services de lingerie, sans blanchisserie mécanique

Même caractéristiques que la catégorie précédente, sauf que ces établissements confient leurs travaux de blanchissage à d'autres entreprises.

Diaper service

Establishments primarily engaged in supplying diapers and other baby linens to homes.

Services de couches

Établissements se chargeant principalement de fournir aux ménages des couches et autres articles de lingerie pour le bébé.

Self-service laundries

Coin-operated automatic laundry establishments known as "Laundromats", "Launderettes", etc., primarily engaged in renting laundry equipment on their premises for the use of the public.

Laveries automatiques

Établissements généralement connus sous les dénomminations "Laundromats" ou "Launderettes", qui dans leurs locaux et contre paiement mettent à la disposition du public des machines à laver automatiques.

Shoe repair shops

Establishments primarily engaged in repairing footwear. Other services such as shoe shining, hat cleaning, skate sharpening, etc., may be performed but these should be subsidiary to shoe repairing. Included here are shops in which shoes are made to order.

Cordonneries

Établissements se chargeant principalement de la réparation de chaussures. Peuvent également assurer un service de cirage de chaussures, de nettoyage de chaussures, d'affûtage de patins, etc., mais ces activités ne doivent pas primer la réparation de chaussures. Comprend les bottiers fabriquant des chaussures sur mesure.

Shoe shine parlours

Establishments primarily engaged in shining shoes. Hat cleaning may be done as a subsidiary line. If it is the main activity, classify as "Hat Cleaning Shops".

Cirage de chaussures

Établissements se chargeant principalement de cirer des chaussures. Peuvent également se charger de nettoyage de chapeaux, à titre d'activité secondaire. Quand cette dernière activité est prépondérante, il y a lieu de classer l'établissement sous "nettoyage de chapeaux".

Fur cleaning, repair and storage

Establishments primarily engaged in fur cleaning, repair and storage. Fur repairing or storage operated in connection with a retail store will not be included here but in the retail classification.

Nettoyage, réparation et garde de fourrures

Établissements se chargeant principalement de nettoyer, réparer ou de garder des fourrures en dépôt. La réparation et la garde de fourrures associés à un commerce de détail ne seront pas compris dans cette catégorie, mais plutôt dans le commerce de détail.

Hat cleaning shops

Establishments primarily engaged in cleaning and blocking hats.

Nettoyage de chapeaux

Établissements se chargeant principalement du nettoyage et de la mise en forme de chapeaux.

Valet service, pressing and repair shops

Establishments primarily engaged in pressing, repairing and altering clothing (except fur) for individuals. Distributors or agents who take in cleaning to be sent to plants are not classified here but in a preceding classification.

Remise en état, repassage et réparation de vêtements

Établissements se chargeant principalement de repasser, réparer et retoucher des vêtements (sauf les fourrures) pour des particuliers. Les distributeurs ou agents qui acceptent des travaux de nettoyage et se chargent de les expédier à une usine font partie d'une des catégories mentionnées ci-dessus.

Dressmakers

Establishments primarily engaged in selling exclusive models and/or women's dresses, frocks and similar clothing made to measure on the premises to individual order. Altering and repairing of dresses may also be done but revenue from this should not exceed 50 per cent of gross revenue.

Maisons de couture

Établissements se chargeant principalement de la vente de modèles exclusifs ou de robes et ensembles pour dames faits sur mesure au magasin même et sur commande. Se chargent parfois de retouches et de réparation, mais les recettes provenant de ces activités ne doivent pas être supérieures à 50 p. 100 du revenu brut.

Cemeteries

Establishments engaged in operating cemeteries for profit. Church and municipal cemeteries are not included.

Cimetières

Établissements qui tirent des revenus de l'exploitation de cimetières. Ne comprend pas les cimetières appartenant aux établissements de culte ou aux municipalités.

Miscellaneous personal services

Establishments engaged in providing personal services not provided for elsewhere such as check rooms, costume or dress suit rental, escort bureau, electrolysis; hemstitching, baby sitting agency, plaiting and embroidery, locker rentals, except cold storage; porter service, reducing salons, scalp treatment establishments, shopping service, turkish and other health baths and massage parlours, health studios or clubs, etc.

Services personnels divers

Établissements assurant des services personnels non décrits ailleurs, tels que: vestiaires, location de costumes ou d'habits, bureaux fournissant des accompagnateurs, ateliers d'électrolyse; broderie, gardes d'enfants, plissage et travaux d'aiguille, location de coffres (sauf frigorifiques); service de porteurs, instituts d'amaigrissement, traitement du cuir chevelu, service d'achats, bains turcs et autres établissements de bains hygiéniques et de massage, instituts ou clubs de culture physique, etc.

Repair Services Group

Groupe des services de réparation

Welding shops

Establishments engaged in repair work by welding. Many of these establishments at one time or another were blacksmiths and may still carry this appellation in their name.

Ateliers de soudure

Établissements se chargeant d'effectuer des réparations par soudure. Bon nombre de ces établissements étaient à un moment donné des forges et peuvent encore comporter cette dénommination dans leur raison sociale.

Armature rewinding and electric motor repair shops

Establishments primarily engaged in rewinding armatures and repairing electric motors.

Ateliers de rebobinage d'induits et de réparation de moteurs électriques

Établissements se chargeant principalement de rebobiner des induits et de réparer des moteurs électriques.

Locksmiths, gunsmiths and tool and cutlery repair shops

Establishments engaged in repairing locks, door closers and latches or guns. Also establishments engaged in sharpening or repairing tools, cutlery (saws, knives), lawn mowers, etc. Include also establishments engaged in duplicating keys.

Ateliers de serrurerie, d'armurerie, et de réparation d'outils et de coutellerie

Établissements se chargeant de réparer des serrures, des portes et loquets, ou des armes. Comprend également les établissements qui se chargent de l'affûtage ou de la réparation d'outils, de coutellerie (scies, couteaux) de tondeuses à gazon, etc. Comprend également les établissements qui se chargent de confectionner des doubles de clés.

Miscellaneous repair shops

Establishments engaged in a repair business for which special classifications are NOT provided. Include establishments engaged in mattress renovating and repairs, luggage repairs, toy repairs, mirror re-silvering, scientific instrument

Ateliers de réparation divers

Établissements qui assurent des services de réparation pour lesquels il N'EST PAS prévu de catégorie distincte. Comprend les établissements qui se chargent de réfection et de réparation de matelas, de réparation de valises, de jouets, de réparation

repairs, stove repairs, etc. For automotive, bicycle and motorcycle, radio and electrical, watch and clock repair shops see Retail Trade. For household furniture upholstery and repair see Manufacturing. For furniture (except household) repair see Wholesale Trade.

d'instruments scientifiques, de fourneaux, de réargenter des miroirs, etc. La réparation d'automobiles, de bicyclettes et de motocyclettes, de récepteurs de radio et d'appareils électriques, de montres et d'horloges, appartiennent au commerce de détail. La tapisserie et la réfection de tapisserie d'ameublement appartiennent aux activités manufacturières. La réparation de meubles (mobilier ménager excepté), appartiennent au commerce de gros.

Hotel, Tourist Camp and Restaurant Group

Groupe de l'hôtellerie, des camps pour touristes et de la restauration

Full-year hotels, licensed

Establishments with six or more rooms providing lodging or lodging and meals for transient guests and licensed to sell beer, wine or liquor. Establishments designated as "motor hotels" are included. Tourist courts, cabins, motels, etc., are classified to separate categories and are distinguished from hotels because accommodation is not in a central lodge or hotel and services provided are more limited. To be considered a full-year hotel, an establishment must be operated for at least ten months in the year. Apartment hotels, tourist homes, staff houses, private clubs and rooming houses are not included in the Census of Merchandising. Establishments designated as public houses are not included in this category but are assigned to taverns, public houses, etc.

Hôtels ouverts toute l'année (avec licence)

Établissements de six chambres ou plus fournissant le logement ou le logement et le couvert aux voyageurs et ayant une licence pour la vente de bière, de vin et de spiritueux. La rubrique comprend les "hôtels-motels". Les motels, cabines, logis, etc., pour touristes sont classés séparément et se distinguent des hôtels en ce que le logement qu'ils fournissent n'est pas dans un bâtiment central ou hôtel et que les services fournis sont plus limités. Pour être classé comme hôtel ouvert toute l'année, l'établissement doit être ouvert pendant au moins dix mois de l'année. Les hôtels à appartements, les maisons pour touristes, les hôtels d'entreprise, les clubs privés et les garnis ne sont pas du domaine du recensement du commerce. Les établissements appelés cabarets ou auberges ne sont pas inclus dans ce groupe; ils entrent dans la catégorie des tavernes, et débits de boisson.

Full-year hotels, non-licensed

Establishments having the qualifications mentioned above but which do not sell alcoholic beverages.

Hôtels ouverts toute l'année (sans licence)

Entreprises semblables à celles du groupe précédent, mais qui n'ont pas de licence pour la vente des boissons alcooliques.

Seasonal hotels, licensed

Establishments with six or more rooms providing lodging or lodging and meals for transient guests, licensed to sell beer, wine or liquor and open less than ten months of the year. Establishments designated as "motor hotels" are included. Tourist courts, cabins, motels, etc., are classified to separate categories and are distinguished from hotels because accommodation is not in a central lodge or hotel and services provided are more limited. Generally, the establishment must have six or more rooms in the main lodge but an exception is made in the case of resort hotels where the sleeping accommodation is provided in the form of cabins or cottages but a central dining room administration and entertainment facilities are provided in the main lodge.

Seasonal hotels include such businesses as resort hotels, hunting or fishing lodges, ski lodges or chalets, summer boarding houses (vacation type) and dude ranches.

Hôtels saisonniers (avec licence)

Établissements de six chambres ou plus fournissant le logement ou le logement et le couvert aux voyageurs et ayant une licence pour la vente de bière, de vin et de spiritueux et qui sont ouverts moins de dix mois par année. Les hôtels-motels sont compris dans cette rubrique. Les motels, cabines, logis, etc., pour touristes sont classés dans des catégories différentes et se distinguent des hôtels en ce que le logement qu'ils fournissent n'est pas dans un bâtiment central ou hôtel et que les services fournis sont plus limités. Généralement, l'établissement doit compter six chambres ou plus dans l'édifice principal, mais on fait exception dans le cas des hôtels saisonniers de villégiature où des cabines ou chalets tiennent lieu de chambres, mais où la salle à manger et les salles aménagées pour les divertissements sont réunies dans le bâtiment principal.

Les hôtels saisonniers comprennent les hôtels de villégiature, les chalets de chasse et de pêche, les chalets de ski, les pensions d'été (pour les vacances) et les ranchs pour touristes.

Seasonal hotels, non-licensed

Establishments having the qualifications listed for seasonal hotels above but which do not sell alcoholic beverages.

Motels

Establishments providing lodging and, in some cases, meals and/or alcoholic beverages to overnight or short-stay guests, that are designated as motels. Motel operation must be the major activity based on revenue, although restaurant, service station or gift shop operation may be included.

Tourist courts, cabins, etc.

Establishments providing lodging and, in some cases, meals mainly to overnight or short-stay guests in court or cabins. In some cases they are operated during the summer months only. These establishments are distinguished from hotels because accommodation provided is not in a central lodge or hotel and services provided are more limited in scope. The operation of gasoline pumps or a small store may be included but as the minor activity.

Tourist camping grounds

Commercial operators of trailer camp sites, tourist camping grounds and parks. Municipal or provincial government-operated grounds are not included in the Census of Merchandising.

Hunting and fishing camps

Hunting and fishing camps which provide accommodation, supplies, equipment, boats, guides, etc., for sportsmen but which do not come within the definition of a hotel. Generally meals are not provided in the main lodge, although food may be sold.

Recreation vacation camps

Camping establishments primarily engaged in providing lodging, meals and vacation recreation facilities.

Eating places

Service establishments such as restaurants, cafes, tea rooms, lunch counters, dining rooms, cafeterias, coffee shops, etc., selling mainly prepared meals for consumption on the premises by the public, but not including refreshment booths, canteens or roadside stands which form a separate classification. Other items may include tobacco and its products, but the sale of meals should constitute at least 75 per cent of the total trade.

Hôtels saisonniers (sans licence)

Établissements du même genre que les précédents, mais qui n'ont pas de licence pour la vente des boissons alcooliques.

Motels

Établissements fournissant le logement et quelquefois des repas avec ou sans spiritueux à des voyageurs qui n'y passent que la nuit ou quelques jours, et qui sont désignées comme motels. Par les revenus qu'elle procure, l'exploitation du motel proprement dit doit constituer l'activité principale, même si on y trouve un restaurant, une station-service ou si on y vend des articles pour cadeaux.

Cabines, logis, etc., pour touristes

Établissements qui fournissent le logement et, quelquefois, des repas, surtout à des voyageurs qui n'y passent que la nuit ou quelques jours. Dans certains cas, elles ne sont exploitées que durant la saison d'été. Elles se distinguent des hôtels en ce que les logements n'y sont pas réunis dans un bâtiment central et que les services fournis sont limités. Peuvent comporter l'exploitation, à titre d'activité accessoire, d'une pompe à essence ou d'un magasin de vente peu important.

Camps pour touristes

Exploitation commerciale de terrains et parcs de campement pour touristes. Les terrains exploités par les municipalités et les provinces ne sont pas compris dans le recensement du commerce.

Camps de chasse et de pêche

Camps de chasse et de pêche qui offrent le logement, des provisions, de l'équipement, des embarcations, des guides, etc., aux sportifs, mais qui ne correspondent pas à la définition d'un hôtel. Les repas ne sont généralement pas servis dans le bâtiment principal, bien qu'on puisse y vendre des denrées alimentaires.

Camps de vacances

Établissements exploitant un camp où l'on fournit principalement l'hébergement, la nourriture et des installations récréatives aux vacanciers.

Restauration

Établissements de service tels que restaurants cafés, salons de thé, comptoirs à service rapide, salles à manger, cafétérias, débits de café, etc., qui servent surtout des repas sur place au public, mais qui ne comprennent pas les buvettes, friteries et kiosques situés le long de la route et qui font partie d'une catégorie distincte. D'autres articles de vente peuvent comprendre le tabac et ses produits, mais la vente de repas doit constituer au moins 75 p. 100 du commerce.

This classification does not include hotel (motel, inn, lodge, etc.) dining rooms which are included in the statistics on these trades. Nor does it include lunch counters, lunch rooms, dining rooms, coffee shops, etc., which are run as a subsidiary activity in retail stores such as department stores, drug stores, variety stores, general stores, gasoline stations, etc., though these may be open to the public. Receipts from such subsidiary restaurants are included in the total sales of the retail establishment of which they form a part. However, this does not apply to concessions granted to other parties to run such restaurants in retail or other service establishments. Such concessions are included in this classification.

La catégorie ne comprend pas les salles à manger attenantes aux hôtels (motels, auberges, buvettes, etc.) si elles font partie de l'exploitation de ces établissements. Elle ne comprend pas non plus les comptoirs à service rapide, salles à manger, débits de café, etc., qui sont exploités comme entreprises supplémentaires dans certains magasins de détail comme les grands magasins, les pharmacies, les bazars, les magasins généraux, les stations-service, etc., même si le public y a accès. Les recettes provenant de ces restaurants annexes sont comprises dans le total des ventes de l'établissement de détail dont ces restaurants font partie. Toutefois, le cas ne s'applique pas aux concessions adjugées à d'autres personnes qui les exploitent dans des établissement de vente au détail ou de service. Ces concessions sont comprises dans la présente catégorie.

Cafeterias and restaurants open to the public and operated by Industrial Caterers are included, but industrial and business cafeterias operated by the plant itself are not included. Included are restaurants with motel or cabins provided the restaurant is the major part of the business.

Les cafétérias et restaurants exploités par des traiteurs industriels sont inclus, mais les cafétérias réservées au personnel des industries et commerces exploités par ces entreprises sont exclues. Comprend les restaurants exploités conjointement avec un motel ou des cabines pourvu que la restauration constitue l'activité principale.

Eating places with alcoholic beverages

Service establishments same as eating places above, but including beer, wine, spirits and other alcoholic beverages the sale of which must be less than 50 per cent of the total trade. Included also are those licensed restaurants with motel or cabins provided the restaurant is the major part of the business.

Restaurants avec boissons alcooliques

Établissements du même genre que les précédents qui ont une licence pour la vente de bière, de vin, de spiritueux et d'autres boissons alcooliques, dont la vente doit représenter moins de 50 p. 100 du commerce global. Comprend également les établissements de ce type comportant un motel ou des logis, pourvu que la restauration constitue l'activité principale.

Eating places with other merchandise

Service establishments such as restaurants, cafes, etc., in which the receipts from the sale of prepared meals for the consumption on the premises by the public constitute from 40 per cent to 75 per cent of the total trade of the establishment, the balance being made up with other merchandise. The 25 per cent or more merchandise is often candy, baked goods, etc.

Drug stores with lunch counters are not, however, included in this classification, even if the receipts from sales of meals fall within the above percentage. They form a retail trade classification. Receipts from the lunch counters are included in the total sales of the retail establishment of which they form a part.

Restaurants avec autre marchandise

Établissements de service tels que restaurants, cafés, etc., dont les recettes provenant de la consommation de repas sur place par le public constituent de 40 à 75 p. 100 du commerce total, le reste provenant de la vente d'autres marchandises. Ces 25 p. 100, sont souvent constitués par des bonbons, des pâtisseries, etc.

Les pharmacies ayant des comptoirs de repas rapides ne sont pas comprises dans cette catégorie, même si les recettes provenant de la vente de repas correspondent au pourcentage donné ci-dessus. Ces établissements forment une catégorie du commerce de détail. Les recettes des comptoirs de repas rapides sont comprises dans le total des ventes du magasin de détail qui les exploite.

Refreshment booths and stands

Service establishments such as hot dog stands, sandwich bars, soda fountains and other refreshment booths and stands, operating on a roadside, on beaches or at other amusement places and recreation grounds or adjacent to factories or other places where crowds gather, sel-

Buvettes et friteries

Établissements de service tels que marchands de saucisses, de boissons gazeuses et autres buvettes et kiosques installés le long de la route, sur les plages ou dans d'autres lieux d'amusement, ou sur des terrains de jeu ou à proximité d'une usine ou d'autres endroits très fréquentés, et qui vendent

ling mainly prepared food for immediate consumption in the vicinity of the booth or stand by the public.

surtout des aliments préparés pour être consommés immédiatement aux abords du débit ou du kiosque.

Take-out food shops

Service establishments selling mainly prepared specialty foods for consumption off the premises.

Repas à emporter

Établissements de service vendant principalement des spécialités culinaires destinées à être emportées.

Cocktail lounges, bars and nightclubs

Service establishments selling drinks such as beer, ale, wine, liquor, spirits and other alcoholic beverages for consumption on the premises and usually known as bars, cocktail lounges, night clubs, etc. Food may be sold in minor quantities. This classification does not include cocktail lounges in hotels and/or other accommodation establishments, if they form a part of the operational activities of such establishments.

Salons de dégustation, bars et boîtes de nuit

Établissements de service qui vendent des boissons comme la bière, le vin, les liqueurs, les spiritueux et d'autres boissons alcooliques à consommer sur place et qui sont généralement désignées du nom de bars, salons de dégustation, boîtes de nuit, etc. On y vend parfois une quantité limitée d'aliments. Cette catégorie ne comprend pas les salons-bars attenants aux hôtels et autres lieux d'hébergement s'ils font partie de l'exploitation de ces établissements.

Taverns, beverage rooms, public houses

Service establishments selling only certain limited alcoholic beverages such as beer, ale and wine for consumption on the premises and usually known as taverns, saloons, beverage rooms, etc. This classification does not include taverns, etc., in hotels or other accommodation establishments, if they form a part of the operational activities of such establishments.

Tavernes, et débits de boisson

Établissements de service qui ne vendent que certaines boissons alcooliques comme la bière et le vin à consommer sur place et qui sont généralement désignés du nom de tavernes, débits, cabarets, etc. Cette catégorie ne comprend pas les tavernes, etc., attenantes aux hôtels et autres lieux d'hébergement, si elles font partie de l'exploitation de ces établissements.

Caterers

Service establishments selling mainly prepared food for lunches, dinners, banquets, receptions, parties, etc. Other items may include bakery and confectionery goods but manufacturing bakeries are not included in this classification. Establishments primarily engaged in selling box lunches are included in this classification. Caterers prepare the food at a central place and deliver or take it and serve their customers at another place.

Traiteurs

Établissements de service vendant surtout des aliments préparés pour déjeuners, diners, banquêts, réceptions, soirées, etc. Ils peuvent aussi vendre de la pâtisserie et de la confiserie. Les entreprises s'occupant surtout de la vente de paniers-repas tombent dans cette catégorie, mais les boulangeries industrielles n'entrent pas dans cette catégorie. Un traiteur prépare des repas dans un local central et se charge soit de les livrer, soit de les amener et de les servir à ses clients en un autre endroit.

Industrial restaurants

Restaurants or cafeterias operated in manufacturing plants, schools, etc., not open to the general public, but operated generally by an industrial restaurant establishment, sometimes called (incorrectly) industrial catering. A firm preparing food and taking it to another place such as servicing aircraft is catering; a firm preparing food and serving it at the same location is operating an industrial restaurant. Individual eating places operated by the plant or school etc. are not included in the Census.

Restaurants d'entreprise

Restaurants ou cafétérias exploités à l'intérieur d'une usine, d'un établissement scolaire, etc., inaccessibles au grand public, mais exploités habituellement par une entreprise industrielle de traiteurs, parfois (mais faussement) dénommée "traiteur industriel". Une entreprise qui prépare des repas et les livre à un autre endroit, par exemple à une compagnie aérienne, doit être considérée comme un traiteur; une entreprise qui prépare des repas et se charge de les servir en un même endroit exploite un restaurant d'entreprise. Les cantines exploitées par les entreprises ou écoles elles-mêmes ne sont pas comprises dans ce recensement.

Miscellaneous Services Group

Funeral directors

Establishments primarily engaged in providing undertaking and funeral services, with or without private parlours. Ambulance service may be carried on as a subsidiary business. Crematoria are included. Revenue from the sale of caskets, etc., is included with service receipts rather than with sales of merchandise. Firms combining undertaking and funeral service with furniture dealing should be included here provided funeral directing is the major part of the business.

Commercial Photographers

Establishments primarily engaged in commercial photography, such as photography for advertising agencies, publishers, and other industrial users.

Portrait photographers

Establishments specializing in portrait photography.

Developing, printing and enlarging

Establishments specializing in developing, printing and enlarging photographs, but which do not take pictures. Firms whose major activity is selling photographic supplies and equipment are assigned to Retail Trade.

Automobile and truck rentals (without driver)

Establishments primarily engaged in renting passenger cars or trucks without drivers.

All rentals, n.e.s.

Establishments renting all kinds of items, e.g. radios and TV's, tools and appliances, furniture, instruments, etc. Rentals of buildings or land is classified to real estate which is out of scope to the Census.

Collection agencies

Establishments primarily engaged in collecting accounts. Receipts reported represent fees for services rendered, not the amount collected for clients.

Driving schools

Establishments primarily engaged in giving driving instructions.

Groupe des services divers

Pompes funèbres

Établissements s'occupant surtout de fournir des services de pompes funèbres, avec ou sans salons particuliers. Elles peuvent assurer un service d'ambulance comme entreprise secondaire. La rubrique comprend aussi les fours crématoires. Les recettes provenant de la vente des cercueils, etc., sont plutôt comprises dans le revenu des services que dans celui des ventes de marchandises. Les établissements qui exploitent à la fois des services de pompes funèbres et des commerces de meubles sont classés ici, pourvu que le service de pompes funèbres constitue l'activité principale.

Photographie commerciale

Établissements s'occupant surtout de photographie commerciale, c'est-à-dire pour les agences de publicité, les éditeurs et autres établissements industriels.

Photographes-portraitistes

Établissements qui se spécialisent dans la photographie de portraits.

Développement, tirage et agrandissement

Établissements se spécialisant dans le développement, le tirage et l'agrandissement de photographies, mais qui ne photographient pas eux-mêmes. Les établissements dont la principale activité est la vente d'accessoires de photographie sont classés dans le commerce de détail.

Location d'automobiles et de camions (sans chauffeur)

Entreprises s'occupant surtout de louer des automobiles et camions sans chauffeur.

Autres locations, non reprises ailleurs:

Établissements qui louent des articles divers comme, par exemple, des postes de radio et de télévision, des outils et du matériel, des meubles, des instruments, etc. La location d'immeubles ou de terrains fait partie du domaine immobilier et ne ressortit pas au présent recensement.

Agences de recouvrement

Établissements s'occupant principalement de recouvrement de comptes. Les recettes déclarées sont celles qu'ils reçoivent pour services rendus et non les sommes recouvrées pour le compte des clients.

Auto-écoles

Établissements qui s'occupent surtout d'enseigner la conduite des automobiles.

Investigation services

Establishments primarily engaged in providing detective services for investigation purposes, either for individuals or for businesses.

Disinfecting and exterminating service

Establishments primarily engaged in disinfecting dwellings or buildings and exterminating insects, rodents, etc.

Window cleaning service

Establishments primarily engaged in cleaning windows in dwellings and business establishments.

Miscellaneous services to dwellings and buildings

Establishments engaged in performing specialized services to dwellings and buildings such as chimney cleaning and repair, janitor service, floor cleaning and waxing, cleaning the outside of buildings, etc.

Other miscellaneous services

Establishments engaged primarily in providing services for which no separate category has been provided. Includes the following:

Animal destruction and burial
Art studio
Bottle exchange
Burglar alarm systems
Fairs and exhibitions
Machinery rental
Press clipping service
Security services
Translating services
Taxidermists
Auctioneers

Agences de détectives

Établissements s'occupant surtout de fournir des services de détective pour des enquêtes au profit de particuliers ou d'entreprises.

Désinfection et extermination

Établissements s'occupant surtout de la désinfection des logements et immeubles et de l'extermination des insectes, rongeurs, etc.

Nettoyage de vitres

Établissements s'occupant surtout du nettoyage des fenêtres de logements et d'immeubles commerciaux.

Services divers pour les immeubles et les logements

Établissements qui fournissent des services spécialisés relativement aux logements et autres immeubles comme le ramonage et la réparation de cheminées, la conciergerie, le nettoyage et le cirage des planchers, etc.

Autres services divers

Établissements s'occupant surtout de fournir des services qui ne font pas l'objet d'une rubrique spéciale. Comprend les activités suivantes:

Destruction et enterrement des animaux
Ateliers d'art
Échanges de bouteilles
Services de protection contre le vol
Foires et expositions
Location de machines
Agences de coupures de presse
Services de sécurité
Services de traduction
Taxidermistes
Commissaires-priseurs

SECTION 3

COPY OF BASIC REPORTING FORM

Form Page

07 Service General .....

SECTION 3

SPÉCIMEN DU QUESTIONNAIRE DE BASE

Questionnaire Page

08 Commerce de services en général .....

SERVICE FORM (07)
CONFIDENTIAL CENSUS REPORT
Taken in conformity with the Statistics Act, Government of Canada which provides penalties for non-compliance.

DOMINION BUREAU OF STATISTICS
OTTAWA – CANADA
CENSUS OF MERCHANDISING AND SERVICE ESTABLISHMENTS – 1966

YOUR FILE COPY
One copy should be returned to the DOMINION BUREAU OF STATISTICS, Ottawa, within three weeks of receipt.

INSTRUCTIONS

1. This questionnaire should be completed for the calendar year 1966 or for your business year ending nearest to Dec. 31, 1966.
2. If you did not operate for the full year, complete for that part of the year you were in business. If a change of ownership took place, complete Item 10.
3. Firms which operated more than one business location during 1966 must submit a separate report for each.
4. Do not report any information regarding concessions leased to others, except under Item 7(e).
5. Omit cents on all dollar value entries; entering "nil" when the question does not apply.

1. DESCRIPTION OF BUSINESS

(a) Name and address of this business.

(Please revise if not correct.) CD EA

Y-1[1]

(b) Form of organization (check (√) one)

Individual proprietorship ..... ☐ [1]

Partnership ..... ☐ [2]

Incorporated company ..... ☐ [3]

Co-operative Association ..... ☐ [4]

Other, specify (institutional business, estate, etc.) ☐ [5]

Y-2[1]

(c) Was more than one business outlet operated by this firm? Yes ☐ No ☐ [1]

If "yes" list the other addresses below. This report should cover only the outlet shown under section (a) above.

[2]

[3]

(d) If more than one business outlet was operated in 1966, what was the head office address?

2. KIND OF BUSINESS

Y-3[3]

(a) Describe your business by checking (√) one of the items listed overleaf.

(b) If you carry on more than one service activity in this establishment (for example: restaurant and bowling alley, or barber shop and billiard parlour) show below the approximate percentage of your total revenue which comes from each kind of service:

Kind of service			
% of total revenue			

3. WORKING PROPRIETORS OF UNINCORPORATED BUSINESS

Y-4[1]

How many proprietors were actively engaged in operating this business during 1966? (When husband and wife operate the business jointly, report only one here. The other should be reported under section 4 as an unpaid family worker.) ..... Number

4. FAMILY OR OTHER WORKERS NOT RECEIVING PAY

Y-5[2]

How many unpaid workers were actively engaged in operating this business during 1966. (Omit proprietors reported in section 3 above).
Number engaged in a typical week
Total hours worked by all unpaid workers in a typical week ..... Number

5. PAID EMPLOYEES AND THEIR PAY

Y-6[4]

(a) Number of paid employees (excluding persons reported in sections 3 and 4 above) last week in November ..... Number

Y-7[5]

(b) Gross Annual Pay – before income tax, unemployment, pension deductions, etc. are made. Include salaries, wages, commissions, bonuses, payments for leave, payment in kind, (estimate value of meals and lodgings provided without charge). Exclude proprietors of unincorporated business ..... $

6. REVENUE FOR THE YEAR

Y-8[7]

Total revenue (receipts from services,* sales of merchandise, and all other revenue) of this business during 1966. Include the value of goods withdrawn by the proprietors for their own use, but exclude sales taxes collected by you for remittance to a government agency ..... $

* Examples of business establishments that provide services are: barber shops, shoe repair shops, photographic studios, bowling alleys, restaurants, theatres, etc.

7. SOURCE OF REVENUE

What percentage of total revenue reported in Item 6 above represents: (Please read through items a, b, c, d and e before making your entry or entries.)

	%	
(a) Receipts from services, including the value of materials, parts and supplies used. (Do not include any items listed separately below.)		Y-9[2]
(b) Sales of meals and lunches		Y-10[2]
(c) Sales of merchandise purchased for resale other than that included in a service. If merchandise is sold through automatic vending machines located on your premises and owned or operated by you, include value of sales here		Y-11[2]
(d) Receipts from rental of machinery and equipment		Y-12[2]
(e) All other revenue		Y-13[2]

8. INVENTORY

Y-14[3]

Inventory at cost of all merchandise for sale, owned by you:
At the end of the year ..... $

9. TRADE ACCOUNTS AND NOTES RECEIVABLE

Y-15[5]

Report the amount of money owing to you by your customers at the end of the year.
Report total before provision for bad debts ..... $

10. CHANGE OF OWNERSHIP

If you operated this business location for part of the year only, complete for the full year if possible; if not, complete for the time you were in business and give the name and address of the other owner.

Name

Address

CERTIFICATE

This is to certify that the information contained in this report is correct and complete, to the best of my knowledge and belief, and covers the period:

from 19 to 19

Signature

Official title | Date

REMARKS:

KIND OF BUSINESS

(In order to permit a detailed classification) please check (√) the item below which properly describes your business. Check only one item; if this does not adequately describe your business, please use the space under "Remarks".

AMUSEMENT AND RECREATION GROUP

102 ☐ Regular theatres
104 ☐ Halls used for motion picture exhibition
106 ☐ Outdoor motion picture theatres
108 ☐ Legitimate theatres, auditoriums and music halls
110 ☐ Theatrical producers, road companies, etc.
112 ☐ Bands, orchestras and entertainers
114 ☐ Film exchanges
122 ☐ Motion picture booking agencies
116 ☐ Theatrical booking agencies
122 ☐ Ticket agencies, theatrical
118 ☐ Motion picture production
120 ☐ Motion picture laboratories
122 ☐ Other theatrical services
124 ☐ Billiard parlours
126 ☐ Bowling alleys
128 ☐ Bowling and billiards
130 ☐ Dancehalls, studios and schools
132 ☐ Athletic clubs, arenas, stadiums and grounds
143 ☐ Bathing beaches and swimming pools
190 ☐ Bicycle rentals
136 ☐ Boat and canoe rentals
138 ☐ Golf courses
140 ☐ Race track operation
142 ☐ Riding academies
144 ☐ Skating rinks, ice
146 ☐ Skating rinks, roller
148 ☐ Amusement parks
150 ☐ Amusement concessions
152 ☐ Coin-operated amusement device services
154 ☐ Coin-operated machine rental and repair
156 ☐ Rental libraries
190 ☐ Miscellaneous amusement and recreation services (describe under "Remarks")

BUSINESS SERVICES GROUP

202 ☐ Advertising agencies
204 ☐ Outdoor display and billboard advertising
206 ☐ Sign painting shops
208 ☐ Window display service
210 ☐ Other advertising services
212 ☐ Chartered and certified accountants
214 ☐ Other accounting and bookkeeping service
216 ☐ Addressing, duplicating, blueprinting, photostating, mailing and typing services
218 ☐ Credit agencies
220 ☐ Employment agencies (private)
222 ☐ News syndicates
290 ☐ Other business services (describe under "Remarks")

PERSONAL SERVICES GROUP

302 ☐ Barber shops
304 ☐ Barber and beauty salon combined
306 ☐ Beauty salons
308 ☐ Hairdressing in the home
310 ☐ Dry cleaning and dyeing plants with laundry (except rug cleaning)
312 ☐ Dry cleaning and dyeing plants without laundry (except rug cleaning)
314 ☐ Pick-up offices operated by dry cleaning plants
316 ☐ Distributors or agents for dry cleaners
318 ☐ Rug cleaning and repairing plants
320 ☐ Self-service dry cleaners
322 ☐ Dry cleaning plants engaged primarily in wholesale or industrial cleaning
324 ☐ Hand laundries
326 ☐ Laundries, power, with cleaning and dyeing
328 ☐ Laundries, power, without cleaning and dyeing
330 ☐ Industrial laundries
332 ☐ Branch or pick-up offices operated by power laundries
334 ☐ Linen supply service with power laundry
336 ☐ Linen supply service without power laundry
338 ☐ Diaper service with power laundry
340 ☐ Self-service laundries
342 ☐ Shoe repair shops
344 ☐ Shoeshine parlours
346 ☐ Fur cleaning, repair and storage
348 ☐ Hat cleaning shops
350 ☐ Valet service, pressing and repair shops
352 ☐ Dressmakers
354 ☐ Dressmaking in the home
356 ☐ Cemeteries
390 ☐ Miscellaneous personal services (describe under "Remarks")

REPAIR SERVICES GROUP

402 ☐ Blacksmiths and general repair shops
490 ☐ Horseshoeing shops
404 ☐ Armature rewinding and electric motor repair shops
490 ☐ Harness repair shops
406 ☐ Locksmiths, gunsmiths and tool and cutlery repair shops
490 ☐ Miscellaneous repair shops (describe under "Remarks")

HOTEL, TOURIST CAMP AND RESTAURANT GROUP

502 ☐ Full year hotel, licensed
504 ☐ Full year hotels, non-licensed
506 ☐ Seasonal hotels, licensed
508 ☐ Seasonal hotels, non-licensed
510 ☐ Motels
510 ☐ Motels with service station
510 ☐ Motels with restaurant or retail store
512 ☐ Tourist courts, cabins, etc.
512 ☐ Tourist courts, cabins, etc., with service station
512 ☐ Tourist courts, cabins, etc., with restaurant or retail store
514 ☐ Tourist camping grounds
516 ☐ Hunting and fishing camps
518 ☐ Recreation vacation camps
520 ☐ Eating places
522 ☐ Eating places with alcoholic beverages
524 ☐ Eating places with other merchandise
520 ☐ Eating places with motel and/or cabins
522 ☐ Eating places with alcoholic beverages with motel and/or cabins
526 ☐ Refreshment booths and stands
528 ☐ Fish and chip shops
530 ☐ Cocktail lounges, bars and nightclubs
532 ☐ Taverns, beverage rooms, public houses
534 ☐ Caterers

MISCELLANEOUS SERVICES GROUP

602 ☐ Funeral directors
602 ☐ Funeral directing and furniture store
604 ☐ Commercial photographers
606 ☐ Portrait photographers
608 ☐ Developing, printing and enlarging
610 ☐ Automobile and truck rentals (without driver)
612 ☐ Taxidermists
614 ☐ Collection agencies
616 ☐ Driving schools
618 ☐ Detective agencies
620 ☐ Disinfecting and exterminating service
622 ☐ Window cleaning service
624 ☐ Miscellaneous services to dwellings and buildings
690 ☐ Other miscellaneous services (describe under "Remarks")

TRANSPORTATION

702 ☐ Airport bus or limousine service
704 ☐ Ambulance service
706 ☐ Boat storage
708 ☐ Cold storage locker rental
710 ☐ Freight forwarding and packing service
712 ☐ Parking lots
714 ☐ School bus service
716 ☐ Sightseeing conveyances (buses, automobiles, boats, etc.)
718 ☐ Steamship agencies
720 ☐ Stevedoring
722 ☐ Storage and parking garages
724 ☐ Sufferance warehousing
726 ☐ Taxicab operations
728 ☐ Travel and ticket agencies
790 ☐ Other services incidental to transportation (describe under "Remarks")

REMARKS

_____

_____

_____

_____

_____

_____

FORMULE (08) – Services
RAPPORT CONFIDENTIEL DU RECENSEMENT
Demandé en conformité de la loi sur la statistique du gouvernement du Canada, laquelle prévoit des sanctions pour refus d'exécution.

BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE
OTTAWA – CANADA

RECENSEMENT DES ÉTABLISSEMENTS DE COMMERCE ET DE SERVICE – 1966

TROISIÈME DEMANDE
Prière de retourner un exemplaire dûment rempli au BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE, Ottawa, dans les trois semaines qui suivent la réception du présent questionnaire.

DIRECTIVES

1. Le présent questionnaire doit être rempli pour l'année civile 1966 ou pour l'année financière terminée le plus près du 31 décembre 1966.
2. Si vous n'avez pas exploité le commerce durant toute l'année, répondez pour la partie de l'année durant laquelle vous l'avez fait. S'il y a eu changement de propriétaire, répondez à la question 10.
3. Les entreprises qui ont exploité plus d'un local d'affaires en 1966 doivent présenter un rapport distinct pour chacun.
4. Ne donnez aucun renseignement sur les concessions louées à d'autres exploitants, sauf à l'article 7 e).
5. Omettez les cents des inscriptions à faire en dollars; inscrivez "néant" en réponse aux questions qui ne s'appliquent pas.

1. DESCRIPTION DU COMMERCE

a) Nom et adresse de ce commerce.

(Prière de corriger s'il y a lieu.) D.R. | A.É.

Y-1[1]

b) Forme d'organisation (√ Pointer)

Particulier ..... ☐ [1]

Associés ..... ☐ [2]

Société constituée (corporation) .... ☐ [3]

Coopérative ..... ☐ [4]

Autre (préciser s'il s'agit d'un magasin d'institution, d'une succession, etc.) ☐ [5] _____

Y-2[1]

c) Cette maison a-t-elle exploité plus d'un local d'affaires? oui ☐ non ☐ [1]

Si "oui", énumérez les autres adresses ci-dessous. Le présent rapport ne doit porter que sur l'établissement décrit en 1 a) ci-dessus.

_____ [2]

_____ [3]

d) Si la maison a exploité plus d'un local d'affaires en 1966, quelle était l'adresse du siège social?

_____

2. GENRE DE COMMERCE

Y-3[3]

a) Décrivez votre commerce en pointant (√) l'un des articles énumérés au verso.

b) Si vous fournissez plus d'un service dans cet établissement (par exemple, restaurant et salle de quilles ou salon de coiffure et salle de billards), indiquez ci-dessous le pourcentage approximatif de vos recettes totales provenant de chacun:

Genre de service			
% des recettes totales			

3. PROPRIÉTAIRES ACTIFS DE COMMERCES INDIVIDUELS

Y-4[1]

Combien de propriétaires ont effectivement participé à l'exploitation de ce commerce en 1966? (Si l'époux et l'épouse exploitent conjointement le commerce, ne déclarez qu'un des deux ici. Il faut déclarer l'autre à l'article 4, à titre d'aide familial non rémunéré.) ..... Nombre _____

4. AIDES FAMILIAUX OU AUTRES NON RÉMUNÉRÉS

Y-5[2]

Combien d'aides non rémunérés ont effectivement participé à l'exploitation de cette entreprise en 1966? (Omettre les propriétaires actifs déclarés à l'article 3 ci-dessus.)

Nombre durant une semaine ordinaire ..... Nombre _____

Nombre d'heures de travail fournies par tous les aides non rémunérés durant une semaine ordinaire. Nombre _____

5. EMPLOYÉS RÉMUNÉRÉS ET LEUR PAIE

Y-6[4]

a) Nombre d'employés rémunérés (sans les personnes déclarées aux articles 3 et 4 ci-dessus) durant la dernière semaine de novembre. Nombre _____

Y-7[5]

b) Paie annuelle brute – Avant impôt sur le revenu, assurance-chômage, contributions à une caisse de pension, etc. Inclure les salaires, traitements, commissions, bonis, paiements pour congés et paiements en nature (estimer la valeur des repas et du logement fournis gratuitement). Exclure les propriétaires d'entreprises individuelles ..... $ _____

6. RECETTES DE L'ANNÉE

Y-8[7]

Recettes totales (services*, ventes de marchandises et toutes autres recettes) de ce commerce durant 1966. Inclure la valeur des marchandises retirées par les propriétaires pour leur usage personnel mais exclure les taxes de vente perçues pour le compte d'un organisme gouvernemental ..... $ _____

* Voici des exemples de commerces qui fournissent un service: salon de coiffure, boutique de cordonnier, studio de photographie, salle de quilles, restaurant, théâtre ou cinéma, etc.

7. SOURCES DES RECETTES

Quel pourcentage des recettes totales déclarées à l'article 6 ci-dessus représente: (Veuillez lire les postes a, b, c, d et e ci-dessous avant d'inscrire les pourcentages.)

	%	
a) Recettes provenant de services, y compris la valeur des matériaux, des pièces et des fournitures utilisées. (N'incluez pas les articles énumérés séparément ci-dessous.)		Y-9[3]
b) Ventes de repas et de casse-croûtes		Y-10[3]
c) Ventes de marchandises achetées pour la revente, autres que celles comprises dans un service. Si les marchandises ont été vendues au moyen d'un distributeur automatique situé dans vos locaux et vous appartenant ou que vous exploitez, donnez la valeur des ventes ici		Y-11[2]
d) Recettes de la location de machines et de matériel		Y-12[2]
e) Toutes autres recettes		Y-13[2]

8. STOCKS

Y-14[5]

Valeur au prix coûtant de toutes les marchandises à vendre en votre possession à la fin de l'année ... $ _____

9. COMPTES ET BILLETS À RECEVOIR

Y-15[5]

Déclarez la somme que vous doivent vos clients à la fin de l'année. Donnez le total, y compris la réserve pour les mauvaises créances ..... $ _____

10. CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

Si vous n'avez exploité ce local d'affaires que durant une partie de l'année répondez au questionnaire pour toute l'année si possible; sinon, répondez seulement pour la durée de votre exploitation et donnez le nom et l'adresse de l'autre propriétaire.

Nom

Adresse

ATTESTATION

Je déclare que les renseignements donnés dans le présent rapport sont de bonne foi et, autant que je sache, complets et exacts et qu'ils portent sur la période s'étendant

du 19 jusqu'au 19

Signature

Titre officiel | Date

REMARQUES:

(VOIR VERSO)

GENRE DE COMMERCE

(Afin de permettre un classement détaillé.)

Prière de pointer (√) l'article ci-dessous qui désigne convenablement votre commerce. Ne pointez qu'un seul article; si votre commerce n'est pas convenablement désigné de cette façon, veuillez vous servir de l'espace ménagé à cette fin sous le titre "REMARQUES".

GROUPE DES SERVICES RÉCRÉATIFS ET DE DIVERTISSEMENT

102 ☐ Cinéma
104 ☐ Salle utilisée pour projection cinématographique
106 ☐ Cinéma en plein air
108 ☐ Théâtre, salle de concert ou music-hall
110 ☐ Agence de production de spectacles, troupe ambulante, etc.
112 ☐ Fanfare, orchestre ou animateur
114 ☐ Distribution de films
122 ☐ Agence cinématographique
116 ☐ Agence de théâtre
122 ☐ Agence de billets de théâtre
118 ☐ Production cinématographique
120 ☐ Laboratoire cinématographique
122 ☐ Autre service de théâtre
124 ☐ Salle de billard
126 ☐ Salle de quilles
128 ☐ Quilles et billard
130 ☐ Salle, studio ou école de danse
132 ☐ Club, aréna, stade ou terrain athlétique
134 ☐ Plage ou piscine
190 ☐ Location de bicyclettes
136 ☐ Location de bateaux et de canots
138 ☐ Terrain de golf
140 ☐ Piste de courses
142 ☐ École d'équitation
144 ☐ Patinoire (glace)
146 ☐ Patinoire (patins à roulettes)
148 ☐ Parc d'amusement
150 ☐ Concession de parc d'amusement
152 ☐ Appareils automatiques d'amusement
154 ☐ Location et réparation d'appareils automatiques
156 ☐ Bibliothèque payante
190 ☐ Autre service récréatif ou d'amusement (décrire sous "REMARQUES")

GROUPE DES SERVICES COMMERCIAUX

202 ☐ Agence de publicité
204 ☐ Affichage en plein air et panneaux-réclame
206 ☐ Peintre d'enseignes
208 ☐ Étalagiste
210 ☐ Autre service de publicité
212 ☐ Comptable agréé ou breveté
214 ☐ Autre service de comptabilité ou de tenues de livres
216 ☐ Service d'addressographie, d'autocopie, d'héliogravure, de photocopie, d'expédition postale et de dactylographie
218 ☐ Agence de crédit
220 ☐ Bureau (privé) de placement
222 ☐ Agence d'informations
290 ☐ Autre service commercial (décrire sous "REMARQUES")

GROUPE DES SERVICES PERSONNELS

302 ☐ Boutique de barbier
304 ☐ Salon de barbier et de beauté
306 ☐ Salon de beauté
308 ☐ Coiffure à domicile
310 ☐ Établissement de nettoyage à sec et de teinture, avec buanderie (sans le nettoyage des tapis)
312 ☐ Établissement de nettoyage à sec et de teinture, sans buanderie (sans le nettoyage des tapis)
314 ☐ Comptoir d'établissement de nettoyage à sec
316 ☐ Distributeur ou agent de nettoyeur à sec
318 ☐ Nettoyage et réparation des tapis
320 ☐ Nettoyage à sec libre service
322 ☐ Établissement de nettoyage à sec, principalement commercial ou industriel
324 ☐ Buanderie à la main
326 ☐ Buanderie mécanique, avec nettoyage et teinture
328 ☐ Buanderie mécanique, sans nettoyage ni teinture
330 ☐ Buanderie industrielle
332 ☐ Succursale ou comptoir de buanderie mécanique
334 ☐ Service de lingerie avec buanderie mécanique
336 ☐ Service de lingerie sans buanderie mécanique
338 ☐ Service de couches avec buanderie mécanique
340 ☐ Buanderie libre service
342 ☐ Cordonnerie
344 ☐ Cirage de chaussures
346 ☐ Nettoyage, réparation et entreposage de fourrures
348 ☐ Nettoyage de chapeaux
350 ☐ Nettoyage, repassage et réparation de vêtements
352 ☐ Couture
354 ☐ Couture à domicile
356 ☐ Cimetière
390 ☐ Autre service personnel (décrire sous "REMARQUES")

GROUPE DES SERVICES DE RÉPARATION

402 ☐ Boutique de forge ou de réparations générales
490 ☐ Maréchalerie
404 ☐ Rebobinage d'armatures et réparation de moteurs électriques
490 ☐ Réparation de harnais
406 ☐ Atelier de serrurier, d'armurier ou de réparation d'outillage et de coutellerie
490 ☐ Atelier de réparations diverses (décrire sous "REMARQUES")

GROUPE DES HÔTELS, CAMPS DE TOURISTES ET RESTAURANTS

502 ☐ Hôtel ouvert en permanence (avec permis)
504 ☐ Hôtel ouvert en permanence (sans permis)
506 ☐ Hôtel saisonnier (avec permis)
508 ☐ Hôtel saisonnier (sans permis)
510 ☐ Motel
510 ☐ Motel avec poste d'essence
510 ☐ Motel avec restaurant ou magasin de détail
512 ☐ Quartiers pour touristes, cabines, etc.
512 ☐ Quartiers pour touristes, cabines, etc., avec poste d'essence
512 ☐ Quartiers pour touristes, cabines, etc., avec restaurant ou magasin de détail
514 ☐ Terrain de camping pour touristes
516 ☐ Camp de chasse et de pêche
518 ☐ Camp de récréation de vacances
520 ☐ Restaurant
522 ☐ Restaurant avec boissons alcooliques
524 ☐ Restaurant avec autres marchandises
520 ☐ Restaurant avec motel et (ou) cabines
522 ☐ Restaurant avec boissons alcooliques, motel et (ou) cabines
526 ☐ Pavillon ou kiosque de rafraîchissements
528 ☐ Friterie
530 ☐ Salon-bar, bar ou club de nuit
532 ☐ Taverne, cabaret ou buvette
534 ☐ Traiteur

GROUPE DES SERVICES DIVERS

602 ☐ Directeur de funérailles
602 ☐ Directeur de funérailles et marchand de meubles
604 ☐ Photographe commercial
606 ☐ Photographe-portraitiste
608 ☐ Développement, impression et agrandissement
610 ☐ Location d'automobiles et de camions (sans conducteur)
612 ☐ Taxidermiste
614 ☐ Agence de recouvrement
616 ☐ Auto-école
618 ☐ Agence de détectives
620 ☐ Désinfection et extermination
622 ☐ Lavage de fenêtres
624 ☐ Autre service d'immeubles et habitations
690 ☐ Autres services divers (décrire sous "REMARQUES")

TRANSPORTS

702 ☐ Service de limousine ou d'autobus à l'aéroport
704 ☐ Service d'ambulance
706 ☐ Remisage de bateaux
708 ☐ Location de cases frigorifiques
710 ☐ Emballage et expédition de marchandises
712 ☐ Terrain de stationnement
714 ☐ Autobus scolaires
716 ☐ Autobus, automobiles, bateaux, etc. de visite touristique
718 ☐ Agence de voyage par bateau
720 ☐ Arrimage
722 ☐ Garage, remisage et stationnement
724 ☐ Entreposage en douanes
726 ☐ Service de taxi
728 ☐ Agence de voyages et de billets
790 ☐ Autre service auxiliaire des transports (décrire sous "REMARQUES")

REMARQUES

_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____

SECTION 4

SUMMARY TABULAR DATA

Service trade locations and establishments

For purposes of statistical analysis, statistics of service trades were collected in two forms in the 1966 Census of Merchandising and Service Establishments—location statistics and establishment statistics. Location statistics show every separate place of business in its own classification for which the principal statistical items of receipts, year-end inventory, employment and payroll were collected. Establishment statistics include the accounting entity according to the major activity, and for which additional items of data such as miscellaneous income, source of receipts, operating expenses, etc., were also collected. Table I shows the difference between service location and service establishment statistics for Canada and the provinces. Table II shows the difference between service location and service establishment statistics for each business group at the Canada level. The number of establishments is usually less than the number of locations since most multiple firms are recorded as one establishment but have more than one location.

SECTION 4

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

Local d'affaires et établissement

Pour l'analyse statistique, les données concernant les services ont été collectées sous deux formes à l'occasion du recensement des établissements de commerce et de service pour 1966, c'est-à-dire: par local d'affaires, et par établissement. La statistique par local d'affaires mentionne chacun des lieux d'exploitation distincts dans le classement qui lui est propre, et pour lequel on a collecté les principaux renseignements statistiques concernant ses recettes, ses stocks en fin d'année, les effectifs et les rémunérations. La statistique par établissement mentionne chaque élément à comptabilité autonome, classé selon sa principale activité, pour lequel on a collecté des renseignements supplémentaires tels que les revenus divers, l'origine des recettes, les frais d'exploitation, etc. Le tableau I fait ressortir la différence qui existe dans le domaine des services entre la statistique par local d'affaires et la statistique par établissement, pour le Canada et pour ses provinces. Le tableau II fait ressortir la différence qui existe dans le domaine des services entre la statistique par local d'affaires et la statistique par établissement dans chaque groupe d'activité pour l'ensemble du Canada. Généralement, il existe moins d'établissements que de locaux d'affaires, puisque les entreprises à succursales sont considérées comme constituant un seul établissement, alors qu'elles comportent plusieurs locaux d'affaires.

TABLE I. Service locations and service establishments compared, Canada and the provinces, 1966

TABLEAU I. Comparaisons entre les locaux d'exploitations et les établissements de service, Canada et provinces, 1966

Province	Service locations — Locaux d'exploitation		Service establishments — Établissements de service	
	Number of locations — Nombre de locaux d'exploitation	Receipts — Recettes	Number of establishments — Nombre d'établissements	Receipts — Recettes
		$'000		$'000
Canada	**93,791**	**4,587,001.4**	**87,214**	**4,598,931.3**
Newfoundland — Terre-Neuve	1,167	47,155.0	1,097	47,614.6
Prince Edward Island — Île-du-Prince-Édouard	362	9,554.7	356	9,597.4
Nova Scotia — Nouvelle-Écosse	2,678	92,186.5	2,457	93,159.2
New Brunswick — Nouveau-Brunswick	2,236	77,433.6	2,069	78,076.1
Québec	27,232	1,252,882.1	26,077	1,254,665.2
Ontario	34,518	1,839,281.4	31,403	1,842,956.4
Manitoba	4,058	216,718.3	3,702	215,490.5
Saskatchewan	4,366	165,003.1	4,119	165,241.9
Alberta	6,751	351,374.3	6,261	354,041.1
British Columbia — Colombie-Britannique	10,222	522,931.9	9,480	525,713.3
Yukon and Northwest Territories — Yukon et Territoires du Nord-Ouest	201	12,480.5	193	12,375.6

TABLE II. Service locations and service establishments compared, Canada, 1966

TABLEAU II. Comparaisons entre les locaux d'exploitations et les établissements de service, Canada, 1966

Business group — Groupe d'activité	Service locations — Locaux d'exploitation		Service establishments — Établissements de service	
	Number — Nombre	Receipts — Recettes	Number — Nombre	Receipts — Recettes
		$'000		$'000
All groups — Total — Toutes catégories	**93,791**	**4,587,001.4**	**87,214**	**4,598,931.3**
Amusement and recreation group — Groupe des services récréatifs et de divertissement	7,422	441,905.5	6,774	442,748.2
Business services group — Groupe des services commerciaux	5,072	492,387.6	4,294	491,328.3
Personal services group — Groupe des services personnels	35,655	596,480.7	33,182	605,220.0
Repair services group — Groupe des services de réparation	2,828	65,572.2	2,818	68,060.2
Hotel, tourist camp and restaurant group — Groupe de l'hôtellerie, des camps pour touristes et de la restauration	37,508	2,397,258.4	35,532	2,399,730.4
Miscellaneous services group — Groupe des services divers	5,306	593,397.0	4,614	591,844.2

Statistics Canada Library
Bibliothèque Statistique Canada
1010019804

Kind-of-business descriptions, copies of the questionnaires used and some detail of census procedures, as well as an analysis of results, will be included in Census Bulletin 6 – 1, Catalogue No. 97–641. See outside back cover for a list of the 1966 Bulletins of the Census of Merchandising and Service Trades.

This bulletin comprises service locations only. Any changes that might affect comparability with 1961 service trade statistics, have been noted in "Coverage changes". For changes in certain metropolitan and major urban areas, reference should be made to Census Bulletin 1 – 16, Catalogue No. 92-616.

Three cities other than metropolitan areas (Calgary, Regina and Saskatoon) have also been included in Catalogue No. 97-644 of Service Trade.

Note: Bulletin 97-646 has been cancelled from the series of census publications, because this bulletin containing only two tables will now be published more economically in conjunction with Bulletin 97-645.

Dans le bulletin de recensement 6 – 1, numéro de catalogue 97-641, on trouvera la description des genres de commerces, des reproductions des questionnaires utilisés et certains détails relatifs aux méthodes de recensement, ainsi qu'une analyse des résultats. La liste des bulletins de 1966 du recensement des entreprises de commerce et de service se trouve à l'extérieur de la couverture arrière.

Ce bulletin ne traite que les locaux des commerces de services. Les modifications dont il faut tenir compte lors de toute comparaison avec la statistique du commerce de services de 1961 ont déjà été signalées sous la rubrique "Modifications apportées à la couverture". Pour ce qui est des modifications de certaines zones métropolitaines et grandes agglomérations urbaines, on consultera utilement le bulletin de recensement 1 – 16, numéro de catalogue 92-616.

Trois cités autres que les zones métropolitaines (Calgary, Regina et Saskatoon) ont été incluses dans le catalogue 97-644 du Commerce de Services.

Nota: Le bulletin 97-646 a été enlevé des publications du recensement; pour raison d'économie ce bulletin ne comprenant que deux tableaux sera intégré au bulletin 97-645.

SYMBOLS

– figures withheld to avoid disclosure of individual operations.

– nil or zero.

SIGNES CONVENTIONNELS

– chiffres retenus afin de ne pas révéler les entreprises individuelles.

– néant ou zéro.

REPORTS OF THE CENSUS OF CANADA, 1966

This report is one of a series comprising Volume VIII of the 1966 Census. Reports in these series are so prepared that, by removal of the covers, the contents can be combined to form the materials of each census volume. A hard-covered binder, suitably titled, is supplied to purchasers of the complete set of reports for any given volume.

Individual reports of Volume VIII are listed below. They can be ordered singly by catalogue number, or the complete set including the cover binder at a composite price of $8. Orders may be sent to **Publications Distribution, Dominion Bureau of Statistics**, or to **Superintendent of Publications, Department of Public Printing and Stationery, Ottawa.** Regulations require that remittance be made prior to the mailing of reports, in the form of a cheque or money order payable to the **Receiver General of Canada.** Orders for reports not yet released will be filled as soon as they become available.

A brochure is available listing the individual bulletins of the 1966 Census of Merchandising and Services. For a copy of this brochure, or for further information on census publications, address your inquiry to the **Information and Public Relations Division, Dominion Bureau of Statistics.** Census of Canada reports on population and agriculture contained in Catalogue Nos. 92-601 to 99-604 may be obtained from the same source.

Volume VIII – Service Trades

97-641 Introduction and General Review. – Description of the census, definitions of terms used, analysis of results and samples of questionnaires, etc. (60 pp., 75c.)

Location Statistics

97-642 Provinces and Cities by Kind of Business. – Limited comparisons with the 1961 Census (136 pp., $1.50)

97-643 Counties or Census Divisions and Places of 1,000 Population and Over. – Principal statistics, counties by selected trades, etc. (148 pp., $1.50)

97-644 Metropolitan Areas by Census Tracts. – Showing revenue by kind-of-business group, census tract maps (60 pp., 75c.)

97-645 Size of Business and Miscellaneous Data. – Size by annual revenue, employment and by number under same ownership; form of organization, receipts from the sales of meals and lunches (96 pp., $1)

Establishment Statistics

97-647 General Statistics. – Canada and the provinces, by kind of business, including percentage distribution of source of receipts for reporting establishments (52 pp., 75c.)

RAPPORTS DU RECENSEMENT DU CANADA, 1966

Le présent rapport fait partie d'une série qui constitue le volume VIII du recensement de 1966. Les rapports se présentent de telle sorte qu'en en enlevant les couvertures l'usager peut les réunir et ainsi constituer la matière de chaque volume du recensement. Un auto-relieur à couverture rigide et portant le titre approprié sera fourni à ceux qui achèteront la série complète des rapports devant constituer un volume.

Ci-dessous paraît la liste des rapports contenus dans le volume VIII. On peut se les procurer individuellement à l'aide du numéro de catalogue, ou bien commander la série complète avec auto-relieur moyennant un prix global de $8. On peut adresser sa commande à **Distribution des publications, Bureau fédéral de la statistique**, ou au **Surintendant des publications, Département des impressions et de la papeterie publiques, Ottawa.** En vertu des règlements, les rapports ne seront envoyés que sur réception de la remise nécessaire sous forme de chèque ou mandat établi au nom du **Receveur général du Canada.** Les commandes de rapports non encore publiés seront exécutées aussitôt que les rapports paraîtront.

On peut se procurer une brochure qui énumère les différents bulletins du recensement de 1966 des entreprises de commerce et de service. Pour en obtenir un exemplaire ou pour tout autre renseignement au sujet des publications du recensement, prière de s'adresser à la **Division de l'information et des relations extérieures, Bureau fédéral de la statistique**, qui vous fournira également des rapports sur la population et l'agriculture, numéros de catalogue 92-601 à 99-604.

Volume VIII – Commerces de services

97-641 Introduction et revue générale. – Description du recensement, définition des termes utilisés, analyse des résultats et spécimens de questionnaires, etc. (60 p., 75c.)

Statistique des locaux d'affaires

97-642 Provinces et villes, selon le genre de commerce. – Quelques comparaisons avec le recensement de 1961 (136 p., $1.50)

97-643 Comtés ou divisions de recensement et agglomérations de 1,000 habitants et plus. – Statistique principale, répartition des comtés selon certains genres de commerces, etc. (148 p., $1.50)

97-644 Zones métropolitaines par secteur de recensement. – Locaux d'affaires, recettes suivant le genre de commerce, cartes géographiques des secteurs de recensement (60 p., 75c.)

97-645 Taille des entreprises et données diverses. – Selon les recettes annuelles, le nombre d'employés et le nombre d'établissements appartenant au même propriétaire; forme d'organisation, recettes de la vente de repas et casse-croûte (96 p., $1)

Statistique des établissements

97-647 Statistique générale. – Canada et provinces, selon le genre de commerce, y compris la répartition procentuelle des sources de recettes des établissements de service déclarants (52 p., 75c.)

The Queen's Printer
Ottawa

L'Imprimeur de la Reine
Ottawa